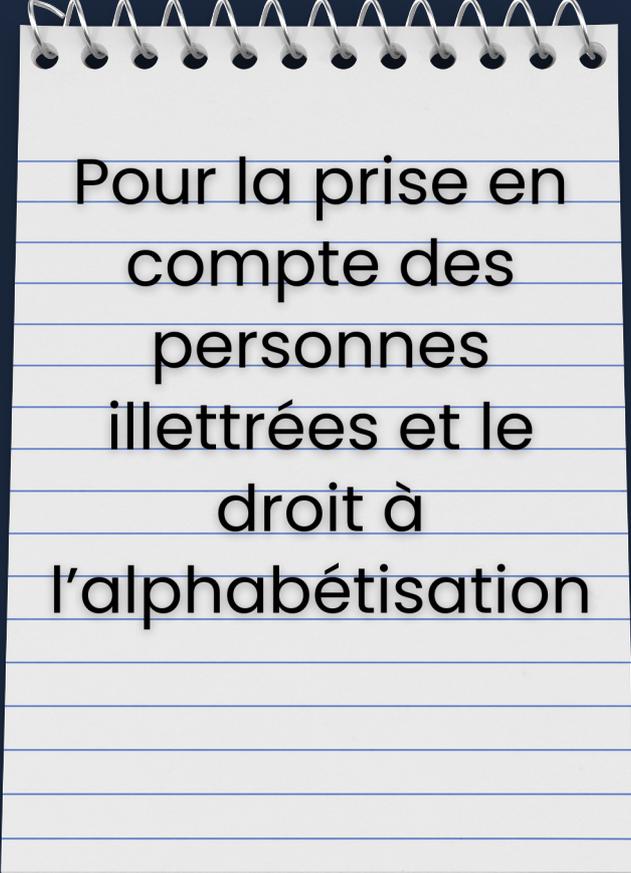


Cahier de revendications



Pour la prise en
compte des
personnes
illettrées et le
droit à
l'alphabétisation

ÉLECTIONS 2024

Lire et Écrire

Sommaire

| | | |
|----|-------------------------------|----|
| 01 | Introduction | 1 |
| 02 | Les enjeux du Mouvement | 8 |
| 03 | Fédération Wallonie-Bruxelles | 14 |
| 04 | Région Bruxelles-Capitale | 21 |
| 05 | Région wallonne | 34 |
| 06 | État Fédéral | 45 |
| 07 | Europe | 50 |
| 08 | Synthèses | 57 |

Avant-propos

A la veille des élections de 2024, Lire et Écrire dénonce la persistance de l'analphabétisme et rappelle l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions. Aujourd'hui, aussi choquant que cela puisse paraître, 1 adulte sur 10 est toujours en grande difficulté par rapport à l'écrit en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourtant, le droit à l'alphabétisation est un droit fondamental dans toute société démocratique. Ce cahier de revendications, qui s'adresse prioritairement aux acteurs du monde politique, est le résultat d'un travail de réflexion porté par Lire et Écrire et les partenaires qui s'y sont associés.



Partie 1 : les enjeux du secteur pour la prochaine législature

Cette partie s'appuie sur une analyse menée à partir des enjeux socio-économiques actuels mais aussi des réalités de terrain, difficiles, où le secteur de l'alphabétisation évolue.

Partie 2 : les revendications par niveau de pouvoir

Chaque partie correspond à un niveau de pouvoir concerné par ces élections : Fédération Wallonie-Bruxelles, régional, fédéral et européen.

Partie 3 : les synthèses

Ce cahier de revendications se clôture par une synthèse des différentes revendications portées à ces différents niveaux de pouvoir.

Introduction

Analphabétisme, illettrisme, de quoi et de qui parle-t-on ?

La distinction entre analphabétisme et illettrisme est variable selon les pays.

En Belgique francophone, les deux termes sont utilisés pour désigner une même réalité de femmes et d'hommes adultes ne maîtrisant pas les langages fondamentaux.

Fin 2022, une définition commune des publics concernés par l'alphabétisation a été adoptée par l'ensemble des acteurs politiques, publics et principaux opérateurs concernés en Régions wallonne, Bruxelloise et Fédération Wallonie-Bruxelles¹.

L'alphabétisation s'adresse à **des adultes** qui ne **maîtrisent pas les langages fondamentaux** (lire, écrire, calculer, s'exprimer à l'oral,...) et savoirs de base **équivalents au CEB**², et ce **dans aucune langue**.

Les personnes qui ne maîtrisent pas le français oral, mais qui lisent et écrivent dans une autre langue ne sont pas analphabètes, même si cette autre langue n'a pas le même alphabet.

¹ "Nomenclature de l'Alpha", Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation : www.alpha-flle.be/index.php?id=19264

² Cf. Socles de compétences de l'enseignement fondamental et premier degré de l'enseignement secondaire en ce qui concerne la formation mathématique et le français. Les tables des matières comportent les notions de « compétences transversales à développer », « compétences relatives aux outils mathématiques de base » et « compétences disciplinaires (lire-écrire-parler-écouter) ». <http://www.enseignement.be/index.php?page=24737>

Champ du comité de pilotage Alpha

Le public ne maîtrise pas les langages fondamentaux (oral, lecture, écriture et calcul) et savoirs de base équivalents au CEB dans aucune langue.

Public bénéficiaire francophone **Alpha pour francophone**

Le public ne maîtrise pas les langages fondamentaux (oral, lecture, écriture et calcul) et savoirs de bases équivalents au CEB.

Il désire acquérir l'ensemble de ces compétences.

Public bénéficiaire non-francophone **Alpha pour non-francophone**

Le public est peu ou non scolarisé et ne maîtrise pas les langages fondamentaux (oral, lecture, écriture et calcul) et les savoirs de base équivalents au CEB dans sa langue maternelle.

Il désire apprendre le français et l'ensemble des compétences de base.

En Belgique francophone, 10% des adultes sont concernés par cette problématique³

Ce sont des personnes qui ont été scolarisées en Belgique et/ou peu ou pas du tout scolarisées dans leur pays d'origine.

S'il y a persistance de l'analphabétisme dans un pays à scolarité obligatoire comme la Belgique, c'est parce que l'enseignement officiel n'est pas capable d'amener une partie des enfants issus des classes populaires, belges ou immigrées, à un niveau de maîtrise des compétences de base équivalent au CEB.

³ Il s'agit d'une estimation basée sur le recoupement de diverses enquêtes menées dans des régions ou pays proches puisqu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous ne disposons pas de chiffres officiels. L'enquête PIAAC 2012 de l'OCDE annonce, par exemple en Flandre, un taux de 14 % de personnes âgées entre 16 et 65 ans ayant des difficultés à comprendre un texte suivi. <https://lire-et-ecrire.be/Donnees-chiffrees-sur-l-illettrisme>

Dans de nombreux pays, la scolarité de base n'est pas obligatoire ou de fait pas accessible à l'ensemble de la population. Les situations d'instabilité, de pauvreté, de conflits armés ou de catastrophes naturelles peuvent être aussi à l'origine de la non-scolarisation d'une ou plusieurs générations d'enfants.

Une large majorité des personnes analphabètes ou illettrées sont issues des groupes sociaux défavorisés, certaines fragilisées par des parcours migratoires erratiques, d'autres encore marquées par des inégalités sociales de genre, de santé, d'origine ethnique, etc. Le plus souvent l'analphabétisme est à la croisée des ces différentes trajectoires sociales difficiles ou parfois tout simplement atypiques par rapport à notre société de l'écrit (originaires de cultures de l'oral, gens du voyage, ...). Une fois adulte, ne pas maîtriser la lecture, l'écriture, le calcul, l'expression orale, ... a des conséquences importantes sur la capacité des personnes à exercer leurs droits, à participer et contribuer à la société, à, par exemple, trouver ou garder un emploi ou progresser dans le monde du travail.

Si analphabétisme et inégalités sociales sont intimement liées, toutes les personnes analphabètes ou illettrées ne sont pas en situation de pauvreté. Toutes les personnes en situation de pauvreté ne sont, à l'évidence, pas non plus analphabètes ou illettrées.

La nécessaire diversité du secteur de l'alphabétisation

La démarche d'entrer en formation d'alphabétisation est souvent difficile, l'analphabétisme reste un tabou. Il y a souvent un ou plusieurs motifs qui enclenchent l'entrée en formation des adultes : accompagner la scolarité des enfants, trouver ou retrouver un emploi, acquérir une qualification professionnelle, parler français, être autonome, se débrouiller dans la vie quotidienne, etc.

Chaque démarche doit pouvoir rencontrer une offre connue, suffisante, de proximité, adaptée et permettant de construire un espace pédagogique de confiance pour réussir dans les apprentissages.

Aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des cours d'alphabétisation sont organisés par des écoles de Promotion sociale, des services publics, tels des CPAS, et environ 260 associations. Ces dernières y réalisent la majorité (ou l'essentiel) de l'offre d'alphabétisation. La plupart organisent des cours pour répondre aux demandes des personnes qui participent à leur activité principale : maisons de quartier, organismes d'insertion socioprofessionnelle, associations d'éducation permanente, centres culturels, etc. Peu nombreuses sont les associations qui se consacrent exclusivement à l'alphabétisation, comme Lire et Écrire.

Cette pluralité en matière d'apprentissage de la langue, cette diversité dans les approches et les contenus pédagogiques proposés par les différents acteurs, constituent une réponse adaptée à la multiplicité et aux spécificités des besoins et des aspirations des adultes « peu lettrés ».

Cette diversité est essentielle ; elle permet un maillage du territoire en proposant des lieux de formation de proximité. La grande majorité des associations, afin de répondre à la diversité des demandes, des projets et des statuts des personnes, s'inscrivent dans des subventionnements et/ou des agréments multiples.

Aujourd'hui, on recense plus de 15 sources de financements publics intervenant dans le secteur de l'alphabétisation. Il s'agit principalement de moyens relevant des politiques culturelles, sociales, d'insertion socioprofessionnelle, de formation, etc. Tous les niveaux de pouvoir sont concernés : européen, fédéral, communautaire, régionaux, provinciaux et communaux.

En 2018, une étude commanditée par le Comité de pilotage⁴ de l'alpha a interrogé largement les opérateurs publics, para publics et associatifs de l'alphabétisation – formateurs et directions. Il en ressort que les acteurs de cet « archipel de l'alphabétisation » se reconnaissent comme faisant partie d'un même secteur qui se définit par :

- les caractéristiques des publics – faiblement ou pas scolarisés, conditions de vie souvent précaires, rapports compliqués à la formation, etc.
- la spécificité des apprentissages, les langages fondamentaux – temporalité longue, des mêmes apprentissages pour des finalités différentes, etc.
- un métier spécifique de formateur/trice en Alphabétisation.

⁴ <https://lire-et-ecrire.be/Parution-de-Elaboration-d-un-referentiel-d-outils-et-d-indicateurs-d-evaluation>

Si l’alphabétisation est et doit rester au cœur d’un faisceau de politiques afin de répondre efficacement et adéquatement aux différents besoins et demandes des personnes concernées, les questions liées à la coordination de ces politiques sont au cœur des préoccupations de Lire et Écrire.

Lire et Écrire

Lire et Écrire a été créé en 1983 et est portée par les mouvements ouvriers chrétien et socialiste.

Lire et Écrire est un mouvement d’éducation permanente structuré en 9 régionales réparties sur l’ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en 3 coordinations : wallonne, bruxelloise et communautaire.

Elle a pour but :

But 2

Promouvoir le droit effectif à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;



Lire et Écrire

But 1

Attirer l’attention de l’opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l’analphabétisme, sur l’urgence d’en combattre les causes et d’y apporter des solutions ;

But 3

Développer l’alphabétisation dans une perspective d’émancipation, de participation et de changement social pour plus d’égalité.

Lire et Écrire développe des actions d’alphabétisation, d’accueil et d’orientation du public, de formation des professionnels et volontaires du secteur, de conception et diffusion de ressources pédagogiques, de sensibilisation, de recherche et de développement régional et local.

Pour notre organisation, le **droit à l’alphabétisation** est un **droit humain fondamental** dans toute société démocratique. Il faut permettre à toutes les personnes en difficulté avec la lecture et l’écriture, inscrites en formation ou pas, de prendre une part active aux politiques publiques de lutte contre l’analphabétisme, d’agir individuellement et collectivement sur les leviers permettant d’améliorer leurs conditions de vie, de participer activement et de manière critique à l’ensemble des débats publics.

Lutter contre l’analphabétisme, c’est construire une société qui permette à toutes et tous de vivre dans la dignité, qui garantisse à chacun une réelle sécurité d’existence, une sécurité sociale de base (droit aux soins de santé, droit à un revenu de remplacement, droit au logement, à l’emploi, etc.) sans lesquelles aucun projet de formation, ni même de vie, n’est possible.

Lire et Écrire affirme clairement que **l’alphabétisation est un projet d’émancipation individuelle et collective dans ses multiples dimensions** :

Culturelle

Économique

Etc.

Sociale

Politique

Le choix pédagogique de Lire et Écrire est celui de l’alphabétisation populaire, soit une alphabétisation qui fait de l’apprentissage de la langue, de la lecture, de l’écriture, du calcul,... un outil d’expression sociale, de prise de parole, de pouvoir sur sa vie, son milieu, son environnement. Dans un environnement de plus en plus digitalisé, des compétences de base numériques doivent pouvoir être mobilisées⁵.

C’est un processus collectif qui repose sur la reconnaissance inconditionnelle des capacités de chaque personne à :

- nommer ce qu’elle vit, à l’analyser et à agir pour le transformer – « un lecteur débutant n’est pas un penseur débutant » ;
- acquérir des savoirs multiples et s’approprier les langages fondamentaux : l’oral, l’écrit et les mathématiques – « tous capables d’apprentissages ».

Lire et Écrire défend le respect des principes de liberté et d’autonomie associative. Une concertation réelle, égalitaire avec les pouvoirs publics, permet aux deux parties de développer des synergies efficaces et un développement social dans le respect de l’intérêt collectif et de chaque citoyen. C’est pour nous une manière de faire vivre la démocratie dans notre société.

⁵ <https://lire-et-ecrire.be/Alphabetisation-et-monde-numerise>

Les enjeux du Mouvement Lire et Écrire



Les enjeux du Mouvement Lire et Écrire

Garantir l'exercice des droits et l'accès aux services fondamentaux : la prise en compte des personnes analphabètes

Dans une société aussi lettrée que la nôtre, ne pas maîtriser les langages fondamentaux (lire, écrire, calculer, s'exprimer à l'oral) et les savoirs de base, c'est être privé des outils culturels constitutifs de notre communauté de vie et qui permettent d'avoir une place, d'agir et interagir dans l'ensemble des aspects de la société. Cette situation hypothèque fortement l'exercice non seulement des droits culturels, mais aussi de droits politiques, sociaux, environnementaux, économiques. Ignorer ces 10 % de la population, a non seulement des effets sur ces personnes et souvent leur entourage, mais aussi sur la société.

A contrario, prendre en compte les situations spécifiques des personnes illettrées, c'est contribuer à la réduction des inégalités au bénéfice de l'ensemble de la population, favoriser des espaces où chaque individu peut s'épanouir, agir et contribuer à la collectivité.

L'alphabetisation, comme processus effectif d'exercice et d'expression des multiples dimensions de la citoyenneté, est certainement au mieux rencontrée dans la politique culturelle d'Éducation permanente, plus particulièrement de l'article 1er du décret qui l'institue en Fédération Wallonie-Bruxelles⁶.

D'autres politiques publiques, plus éloignées des questions de formation ou d'éducation des adultes ont cependant des impacts importants sur les personnes analphabètes ou la problématique de l'illettrisme: l'enseignement obligatoire dans

⁶ Le présent décret a pour objet le développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle. <http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?id=558>

le cadre de la prévention, la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités, le logement, l'emploi, la mobilité, la nationalité, ... C'est ce que nous nommons à Lire et Écrire « les politiques connexes », c'est-à-dire les politiques qui n'interviennent pas directement sur les actions d'alphabétisation mais qui ont un impact significatif sur les conditions de vie et d'exercice des droits des personnes. Il s'agit là, avec les personnes et les associations concernées, d'en prendre la mesure, idéalement en amont, et le cas échéant en aval, avec des actions correctrices. Notre mémorandum, au travers son organisation par niveaux de pouvoir, les identifie au travers de recommandations spécifiques.

Dans un monde de plus en plus dématérialisé, vivre des expériences culturelles, se mettre en lien avec d'autres, s'exprimer, créer, construire une pensée critique et autonome... sont autant de compétences clés pour rencontrer les défis environnementaux, sociaux et politiques de demain.

Aujourd'hui, près de la moitié de la population est en situation de vulnérabilité numérique⁷ et la proportion s'élève à 74 % pour la population ayant au maximum un diplôme d'enseignement secondaire inférieur. Pour les personnes analphabètes, aux « faibles compétences numériques » s'ajoutent les faibles compétences de lecture et d'écriture... tout aussi nécessaires aux usages numériques.

Les personnes en difficulté de lecture et d'écriture, sont fortement impactées par la numérisation extrêmement rapide des services d'intérêt général publics et privés et par la réduction voire la disparition des canaux de communication traditionnels (guichets en face à face, téléphone, papier...). Ces difficultés quotidiennes qui ont comme conséquences le non accès à toute une série de services et la perte de droits, Lire et Écrire les dénoncent depuis le début de la pandémie en 2020 et plus encore aujourd'hui où le « digital par défaut » est devenu la norme. Cette distance qui s'instaure entre les citoyens en vulnérabilité numérique et l'État a comme conséquence d'induire une perte de confiance de ces personnes dans nos institutions démocratiques.

Pourtant, ces personnes ont des usages numériques (qui souvent contournent l'écrit comme l'utilisation de messageries vocales, de vidéos, de tutoriels) et souhaitent faire partie de ce monde connecté. Ce qu'elles demandent c'est que les changements se fassent à un rythme moins rapide et en conservant un contact humain.

⁷ https://media.kbs-frb.be/fr/media/9844/ZOOM_inclusion_numerique_2022

Dans la pratique, certaines alternatives existent mais sont presque inaccessibles : guichets éloignés et ouverts quelques heures par semaine, uniquement disponibles sur rendez-vous (qu'il faut prendre en ligne, d'ailleurs), services téléphoniques totalement saturés. Ou encore le canal papier entraînant des surcoûts et/ou des délais de pénalité dans le traitement.

La numérisation accélérée de pans entiers des interactions entre les citoyens et les services de l'État (quel que soit le type d'institution) et entre usagers et prestataires de services – dont certains sont essentiels, se surajoute aux difficultés sociales, culturelles, économiques déjà existantes. Elle complique grandement l'accès aux ressources qui permettent aux personnes de stabiliser ou d'améliorer leur situation. Elle agit à la fois comme un révélateur d'inégalités sociales existantes et un accélérateur de celles-ci. La prise en compte des personnes illettrées, est une priorité transversale que nous souhaitons voir portée aux différents niveaux de pouvoir et dans les différents domaines de compétences institutionnelles, en impliquant tant les acteurs politiques que publics (administrations, parastataux, OIP...).

Favoriser l'accès à la formation, un droit effectif à l'alphabétisation

L'entrée et le maintien en formation d'alphabétisation nécessitent que l'offre de formation soit suffisante (en nombre de places), adaptée (localisation, horaire et volume horaire, qualité, etc.) et accessible (proximité, transports en commun, garde d'enfants, etc.).

Suivant les sous-régions, les situations peuvent être très contrastées : une offre complètement saturée dans plusieurs centres urbains (listes d'attente importante) alors que dans d'autres lieux, elle correspond à la demande.

A une offre globalement insuffisante, au travail nécessaire sur l'émergence de la demande s'ajoutent des contraintes administratives et de statuts qui viennent entraver l'accès à la formation. Chaque pouvoir public qui finance ou cofinance l'action tend à imposer ses conditions spécifiques d'éligibilité : demandeur d'emploi ou pas, primo-arrivant, NEEts (Not in Employment or Training), bénéficiaire du RIS, etc.

En outre, suivant le pouvoir subsidiant et les opérateurs organisant les formations, les apprenantes et apprenants peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais de déplacement et/ou de garde d'enfant, de 2 euros de l'heure... ou de rien de tout cela, voire vont devoir s'acquitter de frais d'inscription.

Dans de nombreuses associations, ces personnes qui ne peuvent plus obtenir les informations, effectuer leurs démarches et entrer en contact avec les services désormais digitalisés se tournent vers les organismes de proximité pour obtenir un soutien. Outre que le temps qui y est consacré est déduit du temps de formation, cela pose des questions de compétence et de déontologie importantes (accès aux comptes bancaires, aux données de santé, etc.). La formation en alphabétisation, comme tout autre dispositif de formation, doit pouvoir rester un lieu d'apprentissage.

Les difficultés sociales ou psychosociales peuvent freiner des personnes dans leur participation à la formation. Des réponses concrètes doivent pouvoir leur être proposées, soit par un travail d'accompagnement individualisé à l'interne de l'organisation et/ou d'orientation vers les acteurs sociaux de 1^o ligne.

La participation à l'alphabétisation de travailleurs en difficulté avec la lecture et l'écriture reste très faible, à la fois en raison de freins à surmonter dans le monde du travail que de possibilités matérielles de mettre en place une offre adéquate.

Dans ce contexte, Lire et Écrire plaide pour que les différents niveaux de pouvoir, y compris européen, agissent pour qu'aucune condition statutaire (ou d'éligibilité) n'entrave l'accès à la formation en alphabétisation. Chaque adulte qui le souhaite doit par exemple pouvoir suivre une formation d'alphabétisation avec, au minimum, un coût zéro (direct et indirect). Autre point d'attention, si l'offre de formation est insuffisante ou inexistante sur un territoire donné, elle doit impérativement être renforcée, ce qui nécessite des moyens supplémentaires tant en volume de formation qu'en financement de travail sur l'émergence de la demande.

Coordonner les politiques publiques

Quel que soit le paysage institutionnel à l'issue des élections, Lire et Écrire demande que la coordination des politiques publiques soit renforcée, ce qui nécessite de :

Renforcer la coordination des politiques régionales en fonction de leurs spécificités de terrain et institutionnelles .

Ce renfort passe par :

- le droit à l’alphabétisation comme priorité régionale bruxelloise,
- un cadre législatif en Wallonie ;

Maintenir un lien fort au niveau de la Fédération Wallonie - Bruxelles

Particulièrement entre les politiques régionales et les politiques culturelles et d’éducation permanente, et, en matière de prévention de l’analphabétisme, avec les politiques d’enseignement.

Concrétiser cette coordination

Et ce, à travers une stratégie d’action de législature et de plans d’actions annuels, suivis et évalués pour permettre l’adaptation aux besoins et opportunités.

L’accord de coopération Alpha

Durant cette législature, la Ministre de la Culture Bénédicte Linard a relancé avec les 2 Régions le processus de concertation politique prévu dans l’Accord de coopération de l’Alphabétisation.

Cela s’est traduit par une actualisation de l’Accord de coopération et la définition d’un plan d’action pluriannuel 2022 – 24 autour de 3 enjeux communs, d’objectifs stratégiques, de mesures et moyens identifiés :

- Connaitre, analyser, coordonner
 - A partir d’une définition commune de l’alphabétisation, développer une connaissance partagée de l’analphabétisme dans la population adulte et de l’offre de formation.
- Identifier, renforcer et articuler les parcours d’alphabétisation.
- Renforcer la formation des formateurs.

Lire et Écrire demande la réalisation de ce plan d’action.

La Fédération Wallonie-Bruxelles



La Fédération Wallonie- Bruxelles

Enseignement

Prévenir l'illettrisme : que chaque enfant puisse acquérir les compétences de base durant sa scolarité

Pour les enfants suivant en tout et en partie l'enseignement en FWB, maîtriser la lecture, l'écriture, le calcul, etc. en fin de scolarité obligatoire doit être un impératif – et ce, quel que soient le niveau de scolarité des parents et/ou leurs conditions de vie.

Le rôle de l'école n'est pas de régler seule la question des inégalités sociales, mais c'est bien sa mission de ne pas transformer ces inégalités sociales en inégalités scolaires.

Depuis de nombreuses années, toutes les études convergent vers le même constat : l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles reproduit, voire accentue les inégalités socioéconomiques et culturelles. L'école ne parvient pas à faire réussir les enfants issus des classes populaires qu'ils soient d'origine belge ou immigrée. La lutte contre l'échec scolaire doit être une priorité et chaque enfant scolarisé en FWB doit pouvoir acquérir à la fin de sa scolarité la maîtrise des langages fondamentaux lire, écrire, s'exprimer oralement, calculer et les savoirs de base.



Lire et Écrire demande :

- **une attention accrue à cette problématique et soutient les orientations de la Plate-forme de lutte contre l'échec scolaire** dont elle est membre. Celle-ci plaide pour approfondir et rééquilibrer le Pacte pour un Enseignement d'Excellence en attaquant de front le marché scolaire et en priorisant l'attention envers les écoles de milieux populaires.
- **l'inclusion dans les programmes de formation** des filières de l'enseignement supérieur social et pédagogique **d'un chapitre** qui aborde la question de la prise en compte de la **persistance de l'illettrisme et de l'analphabétisme.**

Enrayer la création d'une nouvelle génération d'analphabètes

Les conséquences du Covid-19 sur le parcours scolaire de nombreux jeunes (et notamment les plus défavorisés) semblent inquiétantes : des scores au CEB les plus bas depuis 10 ans, des décrochages massifs surtout dans les filières techniques et professionnelles, des retards dans les acquis, un mal être persistant au sein des classes, etc.

Disposant de peu d'études qui analysent les liens entre l'origine socio-économique de ces jeunes et ces situations d'échec et de décrochages, nous avons interrogé nos équipes et les acteurs de première ligne qui sont en contact avec ces publics afin de récolter leurs témoignages et ressentis. Ceux-ci confortent notre crainte de voir une partie des jeunes qui quittent l'école ou y perdent pied aujourd'hui devenir les nouveaux illettrés de demain.

Lire et Écrire demande :

- une objectivation claire de la situation. Tous les indicateurs sont au rouge et la FWB semble minimiser l'impact de ces longs mois de « non école ou d'école à distance » pour les familles les moins équipées, les moins connectées et pour qui les liens avec le monde scolaire étaient déjà fragiles⁸.



Garantir l'égalité d'accès à l'enseignement

Comme d'autres administrations, la FWB numérise ses services et ses interfaces avec les usagers.

Désormais, l'ensemble des échanges parents-école se concrétise par voie numérique via une ou plusieurs plateformes et messageries qui ne sont pas accessibles à toutes les familles.

Les demandes de bourse d'études introduites de façon non informatisées ne sont pas encouragées. L'accessibilité à des alternatives non numérisées ou à de l'accompagnement direct reste trop faible alors que ce sont les familles les moins

⁸ <https://journaldelalpha.be/est-on-en-train-de-creer-une-nouvelle-generation-dillettres/>

favorisées (et les plus éloignées du monde digital) qui ont prioritairement besoin de ces allocations.

De la même manière, l'inscription dans certaines écoles se fait désormais en ligne⁹, au détriment des familles qui ne disposent ni des outils, ni des usages pour s'y conformer.



Lire et Écrire demande :

- que les **communications entre les écoles et les familles** puissent se faire par **différents canaux** dont le canal papier ;
- que la FWB garantisse aux familles **la possibilité d'inscription directe, sans pénalités**, dans tous les établissements scolaires, et ce quel que soit le pouvoir organisateur ;
- **une accessibilité renforcée pour les bourses, allocations et autres aides à la scolarité** des enfants et des jeunes en prévoyant des alternatives non numériques et un renforcement de la simplification administrative au bénéfice des usagers.

Culture

Conserver l'alphabétisation au cœur des politiques culturelles d'éducation permanente

Pour Lire et Écrire, l'alphabétisation doit continuer à s'inscrire prioritairement dans les politiques culturelles d'éducation permanente. Ces politiques contribuent largement à la réduction des inégalités, à l'émancipation individuelle et collective des personnes et à la vitalité démocratique de l'ensemble de la société.

Le décret Éducation permanente et la réglementation liée permettent un accès libre et large à toute personne qui le souhaite, sans aucune autre condition que d'être adulte. Il donne l'opportunité aux associations d'alphabétisation d'avoir une action diversifiée, souvent novatrice et qui s'adapte tant aux spécificités des personnes réellement impliquées dans l'action qu'aux réalités territoriales et évolutions de société.

⁹ <https://lire-et-ecrire.be/Inscriptions-numerisees-dans-les-ecoles-fondamentales-bruxelloises>

En ce sens, la référence à ces fondamentaux de l'éducation permanente et au type de relation – critique et constructive – que le décret instaure entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs devrait utilement être renforcée dans les décrets des autres secteurs impliqués dans l'alphabétisation.

En tant que membre de la FESEFA, Lire et Écrire défend également les orientations prises dans son dernier mémorandum¹⁰.



Durant cette législature, nous serons particulièrement attentifs :

- **aux évolutions** en matière de politique d'éducation permanente, et plus particulièrement **sur les questions de polyagément et polysubventionnement** au cœur d'un projet d'alphabétisation populaire ;
- à **soutenir les pratiques culturelles des personnes analphabètes et/ou illettrées**, (notamment à travers la reconduction du dispositif Alpha Culture), renforcer l'accessibilité des personnes analphabètes aux ressources culturelles et leur participation aux politiques culturelles ;
- à **l'accessibilité des lieux culturels**, notamment en lien avec les processus de digitalisation des inscriptions, réservations, billetterie, etc.
- à **soutenir la collection de livres pour tous « La traversée¹¹ »** initié par Lire et Écrire Luxembourg grâce à un cadre adapté de financement et de développement, à la croisée des différentes politiques culturelles mobilisées dans le projet (éducation permanente, lecture publique, édition, etc.)

¹⁰ <https://www.fesefa.be/memorandum-cessoc/>

¹¹ <https://www.collectionlatraversee.be/>

Compétences transversales et/ou de coordination de la FWB

Prendre en compte l'illettrisme dans le plan de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités

Une large majorité des personnes analphabètes ou illettrées sont issues des groupes sociaux défavorisés. Les causes structurelles de l'analphabétisme sont à la croisée de différentes inégalités sociales. Ne pas maîtriser la lecture, l'écriture, le calcul, l'expression orale a des conséquences importantes sur la situation socio-économique des personnes, leurs capacités à exercer leurs droits, à mobiliser des ressources, à participer et contribuer à la société.

Même si toutes les personnes analphabètes ou illettrées ne sont pas en situation de pauvreté et inversement, ces questions sont souvent interreliées.

Que ce soit au travers des politiques d'accueil de l'enfance, culturelles, de l'enseignement, d'aide à la jeunesse, etc. la FWB a de nombreux leviers d'action qui peuvent contribuer à prévenir l'illettrisme et sa reproduction, et, apporter des réponses concrètes et immédiates aux personnes en situation d'illettrisme.

Lire et Écrire demande que :



- **le prochain plan de lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités intègre une meilleure prise en compte de la persistance de l'analphabétisme** et des besoins et difficultés spécifiques générés par la non-maîtrise des langages fondamentaux.
- cette prise en compte puisse s'opérer par **un travail de concertation des acteurs concernés** (association et/ou personnes en situation d'illettrisme), d'identification explicite d'objectifs et/ou de leviers dans le plan d'action, etc. et de leur intégration dans la structuration du travail déjà mené (approche par axes et parcours de vie).

Poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de coopération sur l'alphabétisation des adultes

Dans le cadre de l'Accord de coopération avec les Régions, la Fédération Wallonie-Bruxelles assure, au niveau politique, la présidence de la Conférence Interministérielle et, au niveau de l'administration, celle du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes. Un plan d'action pluriannuel et des moyens ont été dégagés pour le mettre en œuvre.

Pour plus de détails, voir le point "Coordonner les politiques publiques", page 12.

La Région de Bruxelles-Capitale



La Région de Bruxelles- Capitale

Dans une société où l'écrit est omniprésent, l'alphabétisation des adultes constitue une priorité politique. En effet, être en difficulté de lecture et d'écriture s'assimile à un parcours d'obstacles permanent : chercher un travail, communiquer avec les services publics, aller chez le médecin seul, comprendre un courrier postal, suivre la scolarité de ses enfants, etc. deviennent des tâches ardues voire impossibles à accomplir, ce dont résulte une exclusion sociale plus ou moins prononcée. Dans ce cahier de revendications – auquel ont contribué les travailleurs du secteur de l'alphabétisation et du FLE¹², Lire et Écrire Bruxelles entend donner aux pouvoirs publics des leviers, qui, s'ils sont utilisés, ouvriront la voie à un avenir socialement plus juste pour les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture, ainsi que pour les associations alpha-FLE qui les forment et les soutiennent dans leur parcours émancipateur.

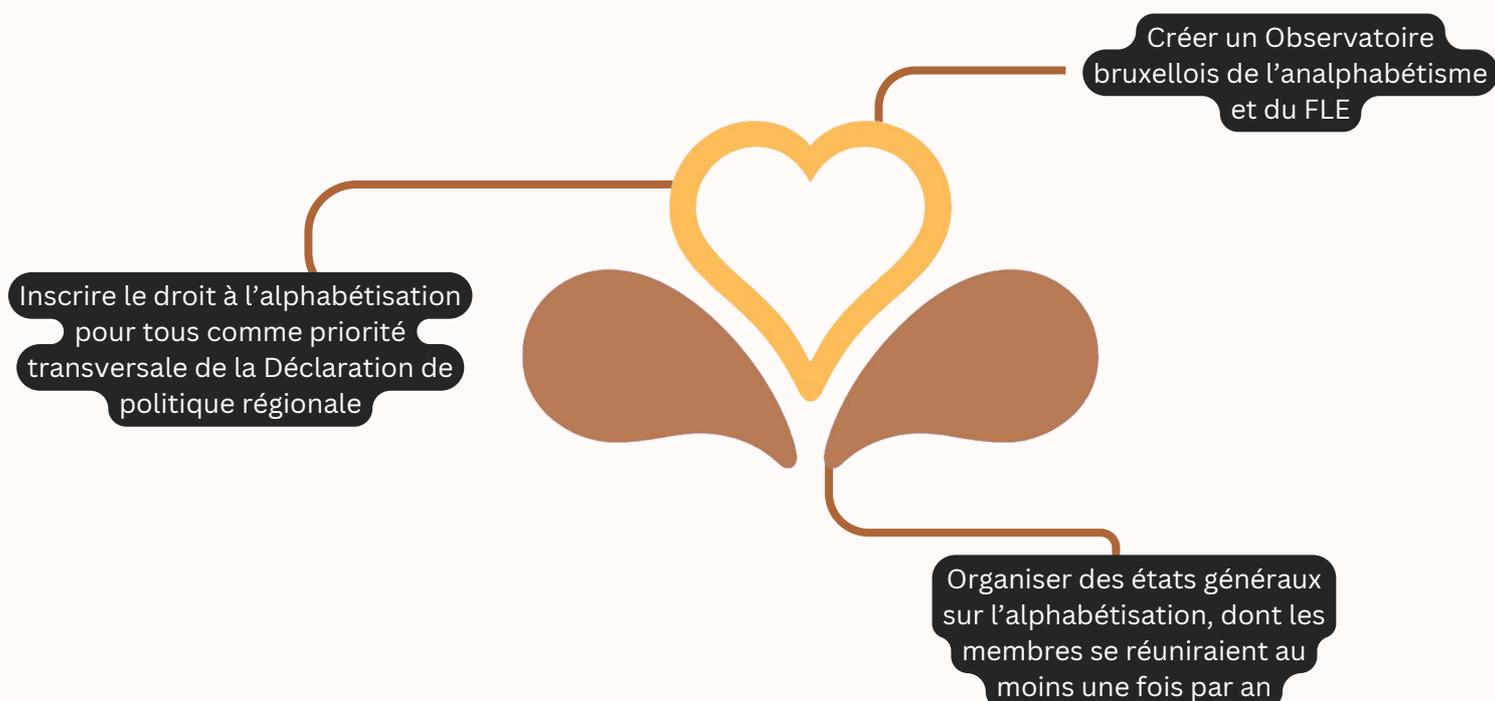
Lire et Écrire Bruxelles estime que les pouvoirs publics bruxellois, chacun à leur niveau de compétences, doivent se mobiliser pour enrayer l'exclusion sociale des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture – estimées, encore aujourd'hui, à une personne sur dix. Pour pouvoir répondre au mieux à leurs besoins mais aussi aux attentes du secteur, Lire et Écrire Bruxelles souhaite que les pouvoirs publics appliquent les recommandations suivantes :

Renforcer la coordination des politiques publiques bruxelloises

La question de l'analphabétisme est multidimensionnelle, et de ce fait liée à un vaste champ de compétences politiques – citons notamment la santé, l'emploi ou encore l'accueil des primo-arrivants. Lesdites compétences, à Bruxelles, sont réparties entre différentes strates institutionnelles : COCOF, COCOM, Région bruxelloise, Communauté française, Communauté flamande.

¹² Rencontre bruxelloise de l'alpha et du FLE du 20 octobre 2023, organisée par Lire et Écrire Bruxelles-CRÉDAF.

Or, une telle fragmentation ne favorise pas le déploiement d'une politique transversale de lutte contre l'analphabétisme, ce qui pénalise les personnes en difficulté de lecture et d'écriture. Pour faire évoluer la situation, Lire et Écrire Bruxelles incite les représentants politiques à adopter les mesures suivantes :



Créer un Observatoire bruxellois de l'analphabétisme et du FLE

Cet observatoire travaillerait de concert avec l'Observatoire de la santé et du social¹³. Un tel dispositif fournirait notamment des données quantitatives sur l'analphabétisme à Bruxelles, qui aiguilleraient les différents gouvernants dans la mise en place d'une politique publique de lutte contre l'analphabétisme. Ce travail de recherche lèverait notamment le voile sur le public analphabète : proportion d'analphabètes en région bruxelloise, différents profils, réalités bruxelloises spécifiques, impact des apprentissages...

Inscrire le droit à l'alphabétisation pour tous comme priorité transversale de la Déclaration de politique régionale

Long de 128 pages, le texte de la Déclaration 2019-2024 n'accorde que deux occurrences à l'alphabétisation, tout en affirmant miser « sur l'émancipation de tous les Bruxellois »¹⁴.

¹³ <http://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil>

¹⁴ Déclaration de politique générale du gouvernement bruxellois, p. 2.

Or, parmi ces derniers se retrouvent au bas mot 10 % d’analphabètes¹⁵, en difficulté avec la langue et la lecture et l’écriture et, de ce fait, en difficulté d’accès à leurs droits¹⁶. Sous la prochaine législature, le contenu de la future déclaration de politique régionale se doit d’être plus ambitieux, en posant le droit à l’alphabétisation comme socle indispensable aux accès à l’emploi, au logement, à la santé... ainsi qu’aux autres droits fondamentaux.

Organiser des états généraux sur l’alphabétisation, dont les membres se réuniraient au moins une fois par an

Un tel dispositif permettrait une communication non seulement entre les différents organes compétents, mais aussi entre ceux-ci et la société civile, tout en assurant une collaboration plus efficace.

Garantir l’accès aux droits et aux services d’intérêt général, dont les services publics

La numérisation des services d’intérêt général augmente chaque année un peu plus : communes, CPAS, mutualités, syndicats, transports en commun, banques et autres services restreignent l’accès à leurs guichets, optent pour des répondeurs automatiques afin d’assurer leurs services téléphoniques, et renvoient les utilisateurs vers des applications, sites web et plateformes.

Dès lors, la moitié de la population bruxelloise, en difficulté avec le numérique – notamment les personnes analphabètes –, rencontre une difficulté croissante pour accéder aux services essentiels et ainsi à ses droits¹⁷. Cela entraîne une augmentation des cas de non-recours. En conséquence, le secteur associatif et les services sociaux sont sollicités par leurs publics comme dernier appui, bien au-delà de leur champ d’action initial et de leurs compétences.

15 Au moins 10 % selon l’estimation habituelle, sans doute en deçà de la réalité.

16 Voir les parties 2-6 de ce mémorandum bruxellois.

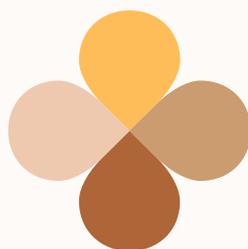
17 <https://kbs-frb.be/fr/barometre-inclusion-numerique-2022>

Le vote du projet d'ordonnance « Bruxelles numérique », le 12 janvier 2024, par l'ensemble du gouvernement bruxellois – malgré une mobilisation massive de la société civile – va aggraver la situation. Dans la lignée de nos actions contre « Bruxelles numérique », nos revendications¹⁸ portent sur...

1) L'adoption d'une ordonnance garantissant l'accessibilité des services publics pour tous les citoyens.

Cela passe, selon nous, par l'obligation d'imposer aux services d'intérêt général (dont les services publics) de conserver, voire développer, des guichets physiques, des services téléphoniques et des modalités postales, accessibles et de qualité, qui permettent l'interaction hors ligne et directe avec un être humain.

4) Le financement ad hoc des différentes administrations et services sociaux, pour qu'ils puissent répondre de manière adéquate à la demande du public



2) La garantie de coûts et de délais de traitement identiques pour les services, quel que soit le canal utilisé (numérique, guichet, téléphone, voie postale).

3) La garantie que les sites internet et les applications mobiles des organismes publics régionaux et des communes de la Région soient **accessibles, publics, adaptés et sûrs**.

Améliorer l'accès à l'alphabétisation et au FLE

Cette partie cible plusieurs éléments améliorables au sein même des dispositifs d'alphabétisation et de FLE. Leur modification, selon les constatations et attentes des associations de terrain, pourrait d'une part simplifier le parcours d'apprentissage des personnes en formation d'alphabétisation ou de FLE, et d'autre part faciliter et rendre plus efficace et efficient le travail du secteur. Dans une perspective de stabilisation, Lire et Écrire Bruxelles recommande, au nom de l'ensemble du secteur de ...

¹⁸ Pour approfondir, voir la note d'Iria Galván Castaño, rédigée dans le cadre de la lutte contre l'ordonnance « Bruxelles numérique » : Critiques et propositions pour garantir l'accès aux droits de tous les Bruxellois.

Dégager les moyens suffisants non seulement pour financer l'élaboration d'un test de positionnement pour le français langue étrangère (FLE), mais aussi pour former à son utilisation les travailleurs amenés à l'utiliser.

En effet, il n'y a aujourd'hui plus de test de référence commun depuis l'abandon du Prim'Test¹⁹ par Bruxelles Formation. Cette situation est synonyme de perte de temps et de dispersion d'énergie, tant pour les travailleurs du secteur que pour le public, qui encourt le risque d'un testing excessif et inadapté.

Financer la création de la Maison du français, basée sur le modèle de la « Huis van het Nederlands Brussels », dont la mission serait de

- tester et orienter les candidats-apprenants de tous secteurs confondus (Cohésion sociale, ISP et Parcours d'accueil des primo-arrivants) vers les opérateurs linguistiques, en veillant à une répartition égalitaire au sein des groupes²⁰;
- délivrer les attestations de fin de parcours aux apprenants qui ont terminé le parcours d'accueil des primo-arrivants ;
- accompagner les apprenants tout au long de leur parcours de formation et d'emploi.

D'adapter les critères et exigences institutionnels aux évolutions constatées par les opérateurs de Cohésion sociale

Nous demandons une certaine souplesse au niveau des contraintes quantitatives décrétales, parfois trop éloignées des réalités de terrain – et donc des besoins des personnes analphabètes (par ex., volume horaire hebdomadaire inadéquat pour certaines associations) –, et une prise en compte des spécificités de chaque public (par ex., ne pas calquer les critères de formation sur l'ISP, notamment le taux de présence de 75 %).

¹⁹ Test FLE dont l'implémentation a été financée puis stoppée par Bruxelles formation.

²⁰ Aujourd'hui, les opérateurs font le constat que certains groupes peuvent accueillir jusqu'à 18 personnes, alors que d'autres sont presque vides.

Développer une réelle politique d'emploi inclusive

Comme tout demandeur d'emploi, une personne analphabète doit avoir droit à un emploi et à l'ensemble des dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour faciliter l'accès à l'emploi, à l'ISP et à la formation qualifiante. Elle ne peut en être exclue parce qu'elle a des difficultés à lire et à écrire. Les autorités publiques doivent développer une stratégie visant à accroître le nombre d'emplois pour les personnes peu qualifiées. De plus, les emplois visés doivent être de qualité, c'est-à-dire être correctement rémunérés, offrir de bonnes conditions de travail et ouvrir de réelles perspectives pour les intéressés.

Nos revendications à cet égard portent sur les quatre points suivants :

Créer des emplois de qualité pour les personnes peu qualifiées

Le marché de l'emploi exclut de plus en plus les demandeurs d'emploi analphabètes et, de manière générale, les personnes peu qualifiées. En effet, selon Actiris, à Bruxelles, le taux de chômage des chercheurs d'emploi peu qualifiés (n'ayant pas obtenu le CESS²¹) culmine à 61,2 %, alors qu'il est de 17,9 % pour les demandeurs d'emploi diplômés (bachelier ou master) et de 20,9 % pour ceux qui ont obtenu au plus le CESS.²² À ce sujet, Lire et Écrire Bruxelles propose les mesures suivantes :



augmenter le nombre d'emplois de qualité accessibles aux personnes peu qualifiées ;

revaloriser les emplois à forte pénibilité

souvent occupés par les personnes peu qualifiées (collecte et traitement des déchets, nettoyage, entretien et réparation pour les autres secteurs cruciaux...). Ces emplois, souvent pénibles physiquement, sont essentiels au bon fonctionnement de la société ;

mettre fin aux politiques d'activation

qui ne résolvent en rien la problématique du chômage à Bruxelles et qui, au contraire, augmentent la précarité.

²¹ Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur.

²² Actiris, « Les chiffres du chômage en Région bruxelloise », 5 décembre 2023.

Améliorer l'accès à l'emploi

Inciter les pourvoyeurs d'offres d'emploi et Actiris à ne demander qu'un niveau de français et de compétences numériques suffisant pour la réelle nécessité du travail à réaliser.

À cet égard, les organismes régionaux bruxellois tels que la STIB, Bruxelles-Propreté, Bruxelles Environnement, etc. devraient se montrer exemplaires en n'exigeant pas des personnes qu'elles recrutent des compétences linguistiques et numériques trop élevées pour les emplois destinés aux personnes peu qualifiées. Lire et Écrire Bruxelles souhaite que ces organismes mettent en œuvre une réelle politique inclusive.

Soutenir et financer les dispositifs et initiatives qui visent à sensibiliser et démarcher les employeurs afin qu'ils embauchent des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture :

- donner les moyens au Service Alpha Emploi de Lire et Écrire Bruxelles de prospecter auprès d'employeurs potentiels ;
- financer davantage les opérateurs d'accompagnement à l'emploi qui utiliseraient le dispositif méthodologique IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande²³). Cette méthode innovante, utilisée avec fruit à la Mission Locale de Forest, propose un réel démarchage des employeurs pour les personnes peu ou pas qualifiées sans passer par l'écriture d'un CV.

Sensibiliser et former à l'accompagnement spécifique des personnes analphabètes tout travailleur intervenant dans le cadre du parcours de recherche d'emploi (Actiris, CPAS, Missions locales...) ;

Faciliter l'accès au dispositif de validation des compétences professionnelles.

Cela implique que le recours aux tests écrits pour le passage des épreuves ne soit plus considéré comme un passage obligé pour accéder à tous les types de validation, et ce quelles que soient les compétences considérées ;

²³ Créé en France dans les années 80, le dispositif IOD est une méthode spécifique d'intervention sur les offres et les demandes, qui propose un ensemble de stratégies de soutien aux demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés. L'idée de base est de rendre dynamiques les liens entre entreprises et chercheurs d'emploi en intervenant tant sur l'offre, via un réel partenariat avec les entreprises, que sur la demande, par un appui et un suivi concret du chercheur d'emploi.

Inciter les employeurs à respecter le droit de tout un chacun à suivre une formation d’alphabétisation ou de FLE dans le cadre de son contrat de travail, et ce, sans perte de salaire, ni surcroît de travail ;

Permettre aux personnes en difficulté avec la lecture et l’écriture de passer l’examen théorique du permis de conduire oralement et dans leur langue d’origine.

Améliorer le dispositif ISP-Alpha

Tout demandeur d’emploi analphabète doit pouvoir suivre une formation intensive d’alphabétisation dans le cadre du dispositif ISP-Alpha. Or, les apprenants dont le niveau en français oral est assez faible ne trouvent pas de place en ISP-Alpha.

Étoffer l’offre de formation de niveau oral débutant

Lire et Écrire Bruxelles revendique que l’offre de formation de niveau oral débutant soit étoffée et que les pouvoirs publics diminuent la pression exercée sur les opérateurs de formation quant aux sorties dites « positives »²⁴, car cela les pousse à ne plus proposer de formations à l’oral.

Augmenter le temps du processus d’apprentissage

Il s’agit aussi de ne pas limiter le processus d’apprentissage à deux ans dans un même centre de formation. Le parcours d’apprentissage des personnes peu scolarisées nécessite un temps important pour porter ses fruits.

²⁴ Les pouvoirs publics évaluent les opérateurs sur le nombre d’apprenants qui trouvent un emploi (ou une autre formation) suite à la formation ISP-Alpha.

Appliquer les mesures suivantes

Lire et Écrire Bruxelles recommande aussi d'appliquer les mesures suivantes :

- **assurer un revenu suffisant** pour les apprenants inscrits en **ISP-Alpha** pendant leur formation ;
- **financer davantage le dispositif des APS** (Accompagnement de Publics Spécifiques) : ces partenaires accompagnent des chercheurs d'emploi qui, en raison de leur situation particulière, ont besoin d'un accompagnement spécifique, comme les personnes analphabètes.

Faciliter l'accès aux formations qualifiantes

Dans le décret ISP, le principe est d'avancer par étapes (à l'image du parcours scolaire), débutant par l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, poursuivant par la formation qualifiante et finissant par l'emploi. Or, cette structure linéaire ne correspond pas au parcours des personnes analphabètes, qui font régulièrement des allers-retours entre formation et travail, arrêt pour raisons médicales ou pour s'occuper de la famille,²⁵ etc.

Afin d'éviter cet écueil, Lire et Écrire Bruxelles propose de faciliter l'accès aux formations qualifiantes pour le public analphabète, en incitant à la mise sur pied :

- de **formations professionnalisantes** pour les personnes qui ne maîtrisent pas les savoirs de base ;
- de **formations concomitantes**, c'est-à-dire de formations qualifiantes qui intègrent des cours d'alphabétisation dans leurs programmes ;
- de **passerelles** entre, d'un côté, la **formation en alphabétisation** ou la formation professionnalisante, et, de l'autre, la **formation qualifiante**.

²⁵ CORNIQUET Claire, « Du parcours idéal au parcours réel », Les Politiques Sociales, 2017/1 (n° 1-2), p. 96-109.

Améliorer l'organisation du parcours d'accueil des primo-arrivants pour une meilleure prise en compte des besoins du public

Les opérateurs conventionnés dans le cadre du parcours d'accueil des primo-arrivants souhaitent être associés à la réflexion pour chaque étape politique qui concerne ledit parcours.

- De manière générale, Lire et Écrire Bruxelles estime qu'un véritable parcours d'accueil devrait prioritairement **permettre aux primo-arrivants de vivre dans des conditions de vie dignes**.
- **L'apprentissage d'une langue**, surtout quand on n'est pas ou peu allé à l'école, **prend du temps**. C'est pour cette raison que Lire et Écrire Bruxelles suggère d'**allonger le parcours de formation au-delà du minimum requis** (18 mois pour l'intégralité du parcours) **pour les primo-arrivants qui en font la demande**, ou de **faciliter l'orientation vers des opérateurs de formation** ne faisant pas partie du parcours d'accueil.
- **Les modalités de financement doivent être revues** pour une meilleure réponse des opérateurs linguistiques aux besoins des primo-arrivants, notamment en finançant les opérateurs de formation de manière structurelle, en fonction de l'expérience et des compétences des formateurs, et non selon le nombre d'heures de formation supposées, avant les inscriptions.
- Enfin, Lire et Écrire Bruxelles enjoint les différentes administrations, Actiris, les communes et les CPAS à **accepter l'attestation de fin de parcours**, et les invite à ne pas demander d'attestation de réussite du niveau A1 pour les primo-arrivants analphabètes et pour les primo-arrivants alphabétisés dans un autre alphabet que l'alphabet latin et ne maîtrisant pas ce dernier.

Garantir le droit à des conditions de vie dignes

Les situations de détresse liées à la précarité sapent le parcours d'apprentissage des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture. À ce sujet, les travailleurs du secteur de l'alphabétisation constatent deux récurrences : l'inaccessibilité d'un logement de qualité et des soins de santé (voir ci-dessous). Pour une

approche plus globale de l'accès aux droits fondamentaux, nous renvoyons le lecteur au **mémoire 2024** de la Fédération des services sociaux.

Droit à un logement de qualité

De nombreuses situations de mal-logement sont rapportées par les personnes qui suivent une formation en alphabétisation. Lasses, elles font part de la discrimination qu'elles subissent dans leurs recherches d'un logement décent et abordable, ainsi que des difficultés rencontrées dans celui qu'elles occupent alors faute d'alternative accessible : insalubrité, espace non adapté au contexte familial, loyers trop élevés par rapport aux revenus du foyer, attente d'un logement social (entre 7 et 20 ans d'attente), manque d'entretien et de rénovation des logements sociaux ou privés, conséquences sur la santé des habitants...

Citons quelques chiffres²⁶ quant à la réalité bruxelloise en termes de mal-logement :



51 615

ménages sont sur liste d'attente pour un logement social, un nombre qui ne cesse d'augmenter ;

26 %

de la population vit dans un logement inadéquat (avec soit des fuites dans la toiture, soit des problèmes d'humidité et/ou de pourriture dans les châssis ou le sol) ;

6 %

des Bruxellois ne parviennent pas à chauffer convenablement leur logement;

29 %

vivent une situation de surpeuplement.

Les situations de mal-logement, d'une part, créent ou accentuent des problèmes de santé physique ou mentale chez l'habitant qui les traverse, et, d'autre part, accroissent le risque de décrochage des personnes inscrites dans un dispositif d'alphabétisation. Cela renforce l'exclusion sociale des individus et les enfonce un peu plus dans la précarité. Lire et Écrire Bruxelles est solidaire du RBDH²⁷ et se joint aux revendications rassemblées dans leur **mémoire 2024**, notamment aux axes d'action suivants :

²⁶ Les statistiques citées proviennent du **Baromètre social 2021** – Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, p. 104.

²⁷ Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat.

- une production accrue de logements sociaux ;
- agir sur le cout du logement, notamment en luttant contre les loyers abusifs ;
- lutter contre l'insalubrité, notamment en créant des solutions de relogement temporaire.

Droit aux soins de santé

Concernant l'accès aux soins de santé, nous ne pouvons que constater les problèmes qui découlent des conditions de vie précaires des personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture, sur les plans de la santé mentale et du bien-être physique. Lire et Écrire Bruxelles se joint aux revendications émises par les organismes suivants :

- **Fédération des maisons médicales**
- **Unia**
- **Gezondheidsinstellingen Brussel – Bruxelles Institutions de Santé (GIBBIS ASBL)**
- **Coalition Santé**



La Région wallonne



La Région wallonne

Inscrire le droit à l’alphabétisation pour tous comme priorité transversale dans la nouvelle Déclaration de politique régionale

En Wallonie, l’alphabétisation des adultes est à la croisée de différentes politiques. On ne dénombre pas moins de 7 décrets ou cadres législatifs. Si cette diversité de reconnaissances amène ses avantages²⁸, il existe également des inconvénients importants :

- le risque de dilution des responsabilités lié au manque de concertation entre les différents acteurs politiques ;
- la création de groupes de personnes « oubliées » car ne rentrant dans aucune case des décrets, cadres législatifs ;
- l’instabilité des financements ;
- la complexité administrative.

Pour répondre à ces risques, comme le prévoyait la Déclaration de Politique Régionale 2009–2014, Lire et Écrire en Wallonie revendique le développement d’un plan ambitieux d’alphabétisation et la stabilisation des actions via des moyens structurels.

La création d’un plan ambitieux

La lutte pour le droit à l’alphabétisation pour tous nécessite des prises de positions fortes de la part du Politique pour permettre aux acteurs de stabiliser leurs actions et pallier diverses difficultés rencontrées sur le terrain.

²⁸ Notamment la multiplicité des réponses proposant un panel de formations et d’actions répondant aux besoins et projets des personnes, des plus formelles aux plus informelles et en prenant en compte tous les champs, enjeux de la vie.

Ce plan ambitieux doit reconnaître le droit à l’alphabétisation comme un enjeu à la fois démocratique (participation citoyenne), culturel (émancipation des personnes et des groupes sociaux), social et économique (insertion socioprofessionnelle ou maintien à l’emploi)



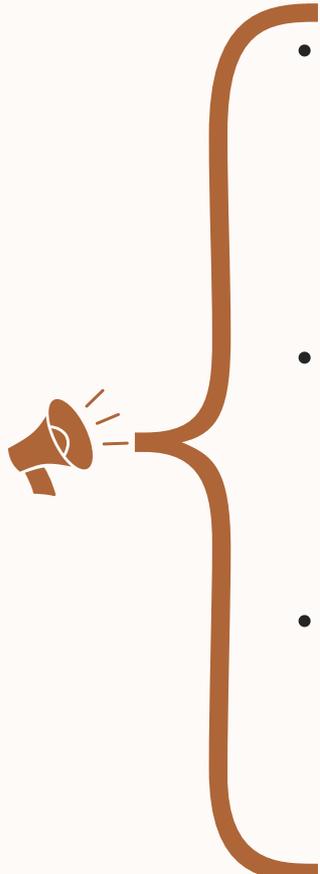
Pour Lire et Écrire en Wallonie, cette garantie passe par plusieurs actions :

- 1** Inscrire clairement la lutte pour le droit à une alphabétisation de qualité pour tous comme **priorité transversale de l’ensemble du Gouvernement wallon** dans la nouvelle Déclaration de Politique Régionale.
- 2** **Mettre en place un plan “alphastreaming”²⁹** au travers de l’ensemble des politiques wallonnes :
 - Faire de l’alphastreaming un élément transversal de la DPR.
 - Créer un test « Alphastreaming ».
 - Faire du alphastreaming un élément du rapportage et de l’évaluation des politiques wallonnes. Ce rapportage régulier peut être réalisé au travers de l’observatoire.
 - Promouvoir et valoriser l’alphastreaming dans le cadre des politiques wallonnes afin de sensibiliser l’ensemble des travailleurs de l’Administration wallonne.
- 3** **Prendre en compte et garantir la pérennité d’un cadre pédagogique de qualité** qui rencontre, développe au travers de ses pratiques et de sa démarche, l’ensemble des objectifs, en ce compris la dimension émancipatrice de l’alphabétisation. La réalité des parcours ne rentre pas toujours dans les cases fermées des indicateurs de mesures imposés. La qualité du cadre pédagogique doit rester centrée sur les personnes et sur leurs apprentissages.
- 4** **Viser et mettre en œuvre une simplification administrative** permettant d’alléger la charge de travail consacrée à la gestion administrative afin d’augmenter l’implication dans l’action.

²⁹ La création du mot « alphastreaming » fait référence aux plans déjà existants qui ont le même ordre d’idée : le Gender streaming et le Handistreaming.

La stabilisation des actions via des moyens structurels

Bien que les enjeux et la pertinence de certaines actions soient reconnus et soutenus, certaines d'entre elles sont financées via des mécanismes limités dans le temps. La conséquence : plus l'échéance approche, plus l'association porteuse du projet verra ses marges de manœuvre se réduire et ne pourra pas développer une vision à long terme avec de réels impacts positifs. Permettons aux associations d'agir concrètement et dans la durée en transformant leurs financements en subventions pérennes.

- 
- **Garantir la pérennisation de l'observatoire wallon de l'alphabétisation** lancé en 2022 et ses financements. Compte tenu de l'ampleur et de la nature de sa tâche, il n'a de sens que s'il permet une analyse de la problématique dans le temps. C'est uniquement de cette manière qu'il permettra d'apporter des recommandations et des pistes d'actions concrètes par rapport aux politiques publiques menées.
 - **Garantir de manière pérenne les moyens accordés aux actions touchant l'ensemble des publics** (sans discrimination liée au statut administratif ou non des personnes, à leur appartenance à un genre, à leur qualité de demandeurs d'emploi ou non, d'allocataires sociaux ou non, sans distinction liée aux projets et aux objectifs des personnes...).
 - **Harmoniser les avantages et indemnités de tous les apprenants** quel que soit leur statut ou le dispositif de formation dans lequel ils sont inscrits. L'indemnité stagiaire ne doit pas être perçue comme un revenu mais bien comme un incitant/un soutien financier. Ce soutien financier ne doit en aucun cas venir en déduction des allocations sociales, quelles qu'elles soient.

Garantir l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme

Aujourd'hui, accéder aux services fondamentaux est un véritable parcours du combattant pour certains. Lire et Écrire a déjà tiré la sonnette d'alarme : ce n'est pas aux citoyens à s'adapter au fonctionnement des services publics. La responsabilité d'une bonne communication entre deux personnes est le fait des

deux parties. D'un côté, la personne doit se former pour apprendre à lire et à écrire. De l'autre, les agents des services publics et parapublics doivent se former pour adapter leur communication et les outils utilisés.

Le secteur de l'alphabétisation attend avec fermeté du prochain Gouvernement wallon qu'il garantisse l'accès aux services fondamentaux et sensibilise l'ensemble du personnel public de première ligne à la problématique de l'illettrisme et à l'alphabétisation. Étant au service d'une politique redistributive, les organismes publics ne peuvent pas demeurer inaccessibles.

Changer le paradigme : l'« humain d'abord » au lieu du « digital first »

La dématérialisation est toujours présentée comme un gain d'efficacité, une facilitation pour l'utilisateur, pour les services. Pourtant, la difficulté de s'emparer des outils numériques combinées aux parcours dynamiques qui n'entrent pas dans les cases des programmes informatiques amènent une telle complexité que les personnes les moins à l'aise préfèrent abandonner leurs droits.

Cependant, respecter l'accès aux droits ne veut pas forcément dire uniformité de la prestation. Le principe d'égalité d'accès et de traitement n'interdit pas de différencier les modes d'action du service public. Les réponses aux besoins des citoyens peuvent être différenciées et prendre en compte la diversité des situations. Néanmoins, le paradigme premier doit être l'« humain d'abord » et pas le « digital first »³⁰. Le choix de passer par le numérique doit faire l'objet d'une demande explicite de la personne elle-même.

Lire et Écrire en Wallonie revendique, en ce sens, de développer une stratégie active et transversale en vue de promouvoir l'accès aux services fondamentaux pour les personnes en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme. Cette stratégie doit garantir :



- **Le maintien des guichets physiques ouverts et accessibles** avec des personnes capables d'analyser et de répondre rapidement aux demandes.



³⁰ Unia et le Service de Lutte contre la pauvreté reconnaissent dans [un avis commun](#) le caractère discriminant de la dématérialisation des services publics et d'intérêt général à l'égard des personnes en situation d'analphabétisme. Lire et Écrire est à l'initiative de cette requête.



- Il ne suffit pas que les guichets soient ouverts pour que l'accueil soit adapté et prenne en compte les personnes en situation d'illettrisme et d'analphabétisme. Il est indispensable de **sensibiliser et former l'ensemble des agents publics ainsi que les acteurs de l'orientation (exemple : la cité des métiers)** qui sont en contact avec les citoyens. Il faut pouvoir le détecter, adapter sa communication et ses outils. Lire et Écrire en Wallonie revendique la mise en place de séances de sensibilisation et de formation à destination des agents publics.
- **La conservation de plusieurs modalités de contact** : les convocations via emailing ou sms requièrent des compétences en lecture, que tous les citoyens n'ont pas. La dématérialisation des services publics ne doit pas se substituer à une explication orale et un accompagnement en présentiel.



Recréer les conditions favorisant la cohésion sociale

Les différentes crises successives (pandémie Covid-19, inondations, énergie), dont on a encore du mal à se relever, nous ont clairement montré que l'heure est à l'urgence. L'urgence tant pour le personnel des associations que pour le public. Après plusieurs années de chamboulement, la société a changé. Il est indispensable de recréer les conditions favorisant la cohésion sociale. Cette dernière est le facteur premier d'une bonne intégration des individus, de leur attachement au groupe et de leur participation à la vie sociale et d'un meilleur vivre-ensemble garant de la démocratie.



Pour garantir ce vivre-ensemble, trois actions sont indispensables :

1

Réactiver l'axe alphabétisation des adultes dans les Plans de Cohésion Sociale : Lire et Écrire en Wallonie revendique que l'axe, aujourd'hui disparu, soit remis comme priorité au sein des PCS et que des actions concrètes à destination des publics en difficulté avec la lecture, l'écriture et le calcul soient mises en place sur les territoires locaux.

Soumettre, à l'avis des acteurs de l'alpha, toute nouvelle technologie développée par les services publics avec un système de compensation en cas de discrimination identifiée. Par exemple, l'adoption des politiques « Smart cities » doit prendre en compte l'ensemble des habitants de la commune, sans aucune discrimination.

2

3

Soutenir la mise en place de réseaux locaux pour le droit à l'alphabétisation : le travail en réseau permet de créer un environnement inclusif à l'échelle d'une commune où les personnes illettrées sont acceptées et soutenues par la mise en place de mesures collectives facilitant tant l'entrée en formation que la lutte contre la stigmatisation et la discrimination.

Adapter l'accès aux services publics

L'accès à l'information sous toutes ses formes est un droit et un besoin humain fondamental. Pourtant, s'y retrouver dans les arcanes institutionnels et le jargon pointu de certains documents officiels, n'est pas évident. Il est nécessaire d'introduire une réflexion qui prend en compte les difficultés de lecture et d'écriture pour améliorer l'accueil et la qualité du service au public.



En ce sens, Lire et Écrire en Wallonie revendique :

- **Une communication accessible à tous.** Utiliser un langage simplifié et compréhensible pour tous dans toutes les communications officielles, doit être une priorité pour l'ensemble des services publics (contrat de bail dans les logements sociaux, les ordonnances médicales, les documents juridiques ainsi que ceux en lien avec la médiation de dette, ...). En ce sens, les méthodes telles que « Facile à lire et à comprendre », par exemple, peuvent être de bonnes inspirations.
- **Le soutien à des projets inclusifs au sein des pouvoirs locaux et services publics** : par exemple, en expérimentant, au niveau des transports en commun et des bâtiments publics, l'utilisation des codes couleur pour l'orientation des usagers en développant la pratique déjà utilisée dans certains hôpitaux.

Garantir l'autonomie et le droit à la mobilité

La question de la mobilité est complexe et un enjeu important pour l'insertion sociale et professionnelle des apprenants de Lire et Écrire, mais pas seulement. Elle est également un enjeu en terme d'égalité sociale.

Bien que la mobilité soit un problème global qui touche l'ensemble des citoyens et doive répondre aux réalités de chaque territoire, Lire et Écrire en Wallonie tient à faire un focus sur les personnes analphabètes ou illettrées. Ce facteur déterminant d'inclusion sociale doit faire l'objet d'un soutien du Gouvernement wallon pour permettre aux personnes de récupérer du pouvoir de déplacement et donc de liberté et d'autonomie.



- **Une réforme de l'examen théorique du permis de conduire.** Aujourd'hui, l'examen théorique est plus vécu comme un examen de français que comme un examen du code de la route. Il est indispensable d'une part de revoir la formulation des questions en utilisant un français simple, accessible et compréhensible par tous et d'autre part de former les examinateurs aux réalités de l'analphabétisme et de l'illettrisme.
- **La prise en compte des personnes en difficulté de lecture et d'écriture dans l'élaboration du plan de mobilité wallon.** Pour une personne en difficulté de lecture, écriture et calcul, acheter son ticket à une borne électronique, scanner un QR code pour trouver le nouvel arrêt durant une période de chantier, payer son ticket plus cher car acheté dans le train ... sont des exemples parfaits de mobilité entravée. Il est indispensable de maintenir des guichets d'informations physiques. Dans le cas où ces guichets ne sont pas envisageables, des alternatives doivent être envisagées : une communication papier en français simple, un partenariat avec les commerçants de proximité pour acheter son ticket de transport ...
- **La gratuité pour les publics adultes (et particulièrement ceux en formation) et un renforcement de l'offre des transports en commun (surtout dans les territoires ruraux) :** La mobilité est un des grands vecteurs de l'accès à la formation. Il est indispensable de renforcer l'offre partout en Wallonie et particulièrement dans les territoires ruraux. Des initiatives telles que celle à Namur avec un bus qui dessert l'ensemble des villages toutes les heures devrait être répliqué ailleurs.



Renforcer l'accessibilité aux formations en alphabétisation en Wallonie

Alors que pour une bonne partie d'entre nous, l'exercice d'un emploi ou d'une formation s'inscrit dans une logique allant de soi, les préjugés qui collent à l'analphabétisme et l'illettrisme donnent une vision négative des travailleurs et des demandeurs d'emploi qui sont dans un processus d'alphabétisation.

Ce n'est pas parce qu'ils ont des difficultés avec la lecture et l'écriture qu'ils n'ont pas de compétences valorisables sur le marché de l'emploi. Ils peuvent tout à fait participer à la relance de la Wallonie et avoir un impact bénéfique. Tout comme, et à l'instar des autres emplois, des liens avec des formations pour augmenter leurs compétences sont à élaborer.

Les politiques d'insertion socioprofessionnelle doivent offrir à chacun des perspectives d'insertion réelle dans la société. C'est pourquoi, en ce qui concerne le public éligible dans le cadre du décret CISP, Lire et Écrire en Wallonie s'inscrit et soutient le mémorandum de l'Interfédération des CISP.

Garantir la prise en compte des personnes analphabètes/illettrées dans les politiques d'emploi

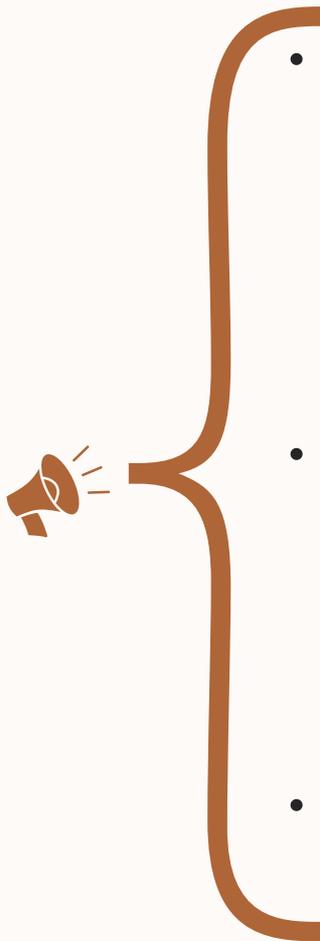
Les personnes en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme doivent pouvoir se former à un métier, obtenir la reconnaissance d'aptitudes, de compétences professionnelles ou encore acquérir de nouvelles compétences pour évoluer dans une entreprise, au même titre que les autres. La maîtrise des savoirs fondamentaux ne doit pas être une condition sine qua non pour se former ou obtenir un emploi. Cet apprentissage doit s'intégrer aux autres processus de formation professionnelle et ne pas stopper les personnes dans leur élan ou les contraindre à stagner dans un emploi précaire.

Lire et Écrire en Wallonie souhaite dès lors attirer l'attention des politiques sur les réalités qui touchent les personnes analphabètes ou illettrées dans le cadre des politiques d'emploi :

- Dans ce cadre, **l'accompagnement des demandeurs d'emploi** doit prendre en compte la réalité de l'analphabétisme et de l'illettrisme. Il est indispensable de garantir la bonne compréhension des engagements et devoirs de la personne, sans que soient agitées les menaces de retrait des allocations.

- Dans le cas de la formation, il est essentiel de faciliter l'accès aux formations professionnalisantes et **garantir la fluidification des parcours**. Pour Lire et Écrire en Wallonie, le futur Gouvernement doit se positionner en faveur de partenariats entre opérateurs qui allient formation de base et formation professionnalisante simultanément.

Il est plus que temps de décloisonner les parcours. Pour y parvenir, Lire et Écrire revendique :

- 
- **Le renforcement des filières entre l'alphabétisation et les formations professionnalisantes.** Pour ce faire, les appels à projets « parcours de renforcement des compétences » et « accompagnement psychosocial » doivent être renouvelés et une subvention plus structurelle doit être accordée aux opérateurs qui mettent déjà en place ce type de formation conjointe. Une simplification des démarches administratives doit également avoir lieu pour favoriser la mise en place de ce type de partenariat.
 - **La fluidification des parcours en simplifiant la validation des compétences métiers.** Les compétences doivent continuer à être validées par des mises en situations pratiques et concrètes. Ce n'est pas parce qu'ils sont analphabètes ou illettrés qu'ils n'ont pas de compétences techniques valorisables. La validation des compétences techniques manuelles ne doit pas être conditionnée par les compétences linguistiques du candidat.
 - **Impulser une reconnaissance de l'ensemble des formations de Lire et Écrire par le Service public de l'Emploi et de la Formation** quel que soit le dispositif de formation mis en place (groupe de projets, formation...).

Garantir les conditions nécessaires pour permettre aux travailleurs analphabètes ou illettrés de se former

La question de l'alphabétisation des travailleurs doit faire l'objet d'une attention accrue de la part des politiques : ils doivent mettre en place les conditions nécessaires pour permettre à ce public de se former sans craindre pour son emploi et sans risquer une perte de revenus. Tant via des assouplissements au niveau de l'accessibilité aux formations pour les travailleurs du secteur public que via des négociations/sensibilisations avec les syndicats et les entreprises.



Il paraît indispensable pour Lire et Écrire de :

1

Renforcer la place des formations de base au sein des formations proposées par les fonds sectoriels. Le Gouvernement doit rappeler les obligations des entreprises : la formation des travailleurs est de la responsabilité des employeurs. Cela passe par l'organisation de formation en alphabétisation financées par les fonds sectoriels et proposées aux travailleurs, sans crainte de stigmatisation, de répercussions sur les salaires et/ou la charge de travail.

2

Créer un fonds interprofessionnel dédié à l'acquisition des savoirs de base alimenté par les fonds sectoriels qui ne soutiennent pas ce type de formation. Le Gouvernement doit impulser, en concertation avec les organisations syndicales, les organisations patronales et les fonds sectoriels, une politique de développement des formations d'alphabétisation dispensées dans le cadre du contrat de travail, sans perte de salaire, ni surcroît de travail. Ces formations doivent être intégrées/reconnues par les fonds de formation en tant que formations professionnelles et financées en partie par ceux-ci.

3

Le dispositif CEP : Bien que pertinent, ce dispositif montre quelques freins et limites. Lire et Écrire plaide pour une plus grande utilisation de ce dispositif de la part des travailleurs en difficulté de lecture et d'écriture par une augmentation du volume horaire maximum, une valorisation de la formation en alphabétisation comme une formation de type long, un renforcement de la sensibilisation des entreprises à l'existence de ce dispositif et enfin l'élargissement des conditions d'accès pour les temps partiels à horaires variables ainsi que pour les travailleurs du secteur public...

Garantir une offre de formation qui correspond aux besoins du territoire

Le droit à une alphabétisation de qualité pour tous passe par l'accessibilité aux formations. L'offre en Région wallonne doit être suffisante et déclinée en tenant compte des réalités de chaque territoire.

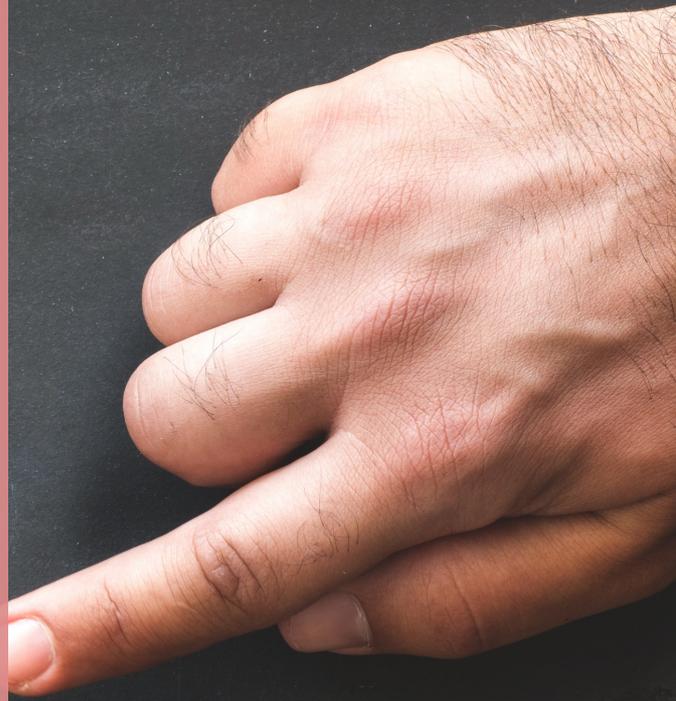


Pour Lire et Écrire en Wallonie, le droit à l'alphabétisation et l'égalité d'accès aux formations doivent être respectés grâce :

- Au renforcement de l'accessibilité aux formations via **une meilleure adéquation entre offre de formation et besoins en tenant compte de la réalité locale.** Cela passe par le maintien d'une offre de formation décentralisée et une augmentation de l'offre là où les besoins ne sont pas rencontrés.



L'État Fédéral



L'État Fédéral

Suivre l'évolution de la législation fédérale anti discrimination

L'extension récente de la législation fédérale anti discrimination permet de mieux prendre en compte des situations rencontrées par des personnes analphabètes ou illettrées, plus particulièrement l'approche par discriminations cumulées ou intersectionnelle et l'ajout du critère de condition sociale³¹. Le fait que l'illettrisme et l'analphabétisme soient explicitement cités facilitera la prise de conscience par les personnes de leurs droits, etc. et des possibilités d'accompagnement, de médiation et/ou de recours juridique par Unia³². C'est un signal politique qui fixe un cadre et ouvre de nouvelles pistes d'action pour une meilleure prise en compte des personnes illettrées.

Pour que cette évolution produise des effets concrets pour ces personnes très éloignées des canaux habituels de communication, il s'agira de mener un travail soutenu de sensibilisation, d'information et d'accompagnement adaptés. Nous avons déjà lancé un travail de collaboration avec Unia dans ce sens.

Lire et Écrire demande que :

- le prochain gouvernement accorde toute son attention à **l'évolution des signalements introduits par des personnes analphabètes ou illettrées**, qu'ils portent sur une discrimination liée à l'illettrisme en tant que telle (par exemple non accès aux services publics numérisés) ou sur l'usage que font les personnes illettrées ou analphabètes du dispositif fédéral de lutte contre les discriminations et des droits humains.

³¹ <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/autres-criteres-de-discrimination#Lorigine-ou-la-condition-sociale>

³² Unia est une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité en Belgique. <https://www.unia.be/fr>

Modifier les modalités de passation du test linguistique qui donne accès à la nationalité belge

Pour obtenir la nationalité belge, un étranger doit prouver un niveau de connaissance linguistique A2 à l'oral comme à l'écrit. Dès l'entrée en vigueur de ce texte en 2013, Lire et Écrire a dénoncé l'impossibilité pour les personnes analphabètes de répondre à cette double exigence.³³

Le niveau A2 défini dans le Cadre Européen des langues n'est pas adapté à des personnes analphabètes, il n'a pas été conçu pour cela. Les effets discriminants des tests ne sont pas seulement constatés par les associations de terrain, mais également par des experts du Conseil européen³⁴ et par la Cour constitutionnelle. En donnant raison à deux plaignants anversoises analphabètes³⁵ qui s'étaient heurtés à cette logique, cette dernière a pris un tournant important en faveur d'une meilleure prise en compte de ce public. L'Arrêt de la Cour Constitutionnelle demande clairement une modification de la législation sur cette exigence.

L'idée que « l'usage attesté d'une langue nationale » serait un indicateur d'intégration sociale n'est pas une évidence au regard de situations constatées sur le terrain. Des recherches³⁶ remettent aussi en question ce lien qui a première vue semble de « bon sens ». Il est à relever que dans le cadre de la législation d'acquisition de la nationalité, cette exigence linguistique ne s'applique pas à tous les demandeurs.

³³ <https://lire-et-ecrire.be/Le-Code-de-la-nationalite-juge-inconstitutionnel-pour-les-personnes#:~:text=Depuis%20son%20introduction%2C%20Lire%20et,nationales%20%C3%A0%20l'oral%20uniquement.>

³⁴ Tous les tests normalisés existants sont conçus pour des candidats alphabétisés ; il est donc inapproprié et injuste de les utiliser pour les migrants. C'est aussi une perte de temps et d'argent que de rédiger des spécifications pour des tests destinés à des adultes qui n'ont pas reçu l'instruction qui leur permettrait de passer des tests quels qu'ils soient. — Profils de littératie : les défis de l'éducation linguistique des migrants, Conseil de l'Europe.

³⁵ Dans un avis rendu le 23 mars 2023, il est en effet possible qu'un groupe déterminé d'adultes analphabètes soit incapable d'acquérir un niveau de connaissance linguistique écrite A2, en raison de lacunes en matière de compétences et de notions linguistiques de base. Le législateur doit donc remédier à cette inconstitutionnalité.

³⁶ HAMBYE P. et ROMAINVILLE A.-S., Apprentissage du français et intégration. Des évidences à interroger, Cahiers Français et Société, n°26-27, EME (Editions Modulaires Européennes), 2014, 119 p.

Lire et Écrire demande que :

- la législation sur l'acquisition de la nationalité et/ou textes réglementaires liés intègrent explicitement la possibilité pour les candidats de faire état de leur connaissance de l'une des langues nationales au niveau A2 à l'oral uniquement ;
- les personnes en situation d'illettrisme et associations concernées soient consultées sur le dispositif de passation de test à instaurer pour les personnes analphabètes et associées à un travail d'objectivation du critère linguistique comme indicateur de la participation à la vie sociale.

Investir dans une « smart nation inclusive » et pas exclusive »

Le niveau fédéral joue un rôle important pour la transition digitale du pays, à la fois à partir de ses propres compétences, administrations et services, et, de manière coordonnée avec les autres entités.

La politique de la digitalisation par défaut – c'est-à-dire quand la norme devient le contact par le numérique sauf demande expresse d'y renoncer -, a créé et continue de créer de l'exclusion sociale et des discriminations. Depuis mars 2020, nous ne cessons d'alerter publiquement sur les effets constatés sur le terrain de l'alphabétisation.

Les solutions actuellement mobilisées pour améliorer l'accessibilité aux interfaces numériques, former et accompagner les personnes confrontées à la double difficulté – lecture-écriture et digitale, sont encore nettement insuffisantes.

Les apprentissages linguistiques et des usages numériques liés aux administrations nécessitent un temps long de formation, l'accès matériel et financier aux outils numériques et l'évolution, constante rapide des innovations numériques exigent des réajustements constants des compétences et du matériel. Il est évident que le paiement d'une facture, une déclaration de naissance ou la rentrée de sa déclaration d'impôt ne peuvent attendre plusieurs mois et années...Il paraît aussi assez évident que toute la population³⁷ ne pourra se former.

³⁷ Le Baromètre de l'Inclusion numérique 2022 de la FRB évalue que 47% de la population belge a des compétences faibles ou inexistantes

Assurer la sécurité des données et le droit à la vie privée pour les usagers les plus faibles

Face à la numérisation, beaucoup d'usagers en situation d'illettrisme se tournent vers les enfants, la famille, les voisins... et les travailleurs de première ligne en leur demandant d'effectuer pour eux une série de démarches administratives qu'ils ne parviennent plus à réaliser seuls. Dans l'urgence, de nombreux travailleurs sociaux et socio-éducatifs partagent toute une série de données personnelles des usagers dans des situations où les questions déontologiques et de secret professionnel ne sont pas définies. Ce glissement de responsabilités, « cette sous-traitance forcée » n'est acceptable, ni pour les usagers faibles dont le droit à la vie privée est de plus en plus menacé, ni pour les travailleurs sociaux qui, aux yeux des institutions, ne sont pas légitimes pour traiter ces données personnelles.

Lire et Écrire demande que :

- de **garantir, sans surcote et sans pénalité, l'accès humain direct** aux services publics et d'intérêt général (guichet et téléphone...);
- de **renforcer la simplification administrative** au bénéfice des usagers ;
- d'**investir dans l'accessibilité du et au numérique** à partir des réalités des usagers faibles en :
 - finançant plus largement la formation et l'accompagnement de ces publics aux usages des nouvelles technologies.
 - garantissant une communication digitale volontaire et explicite (avec une possibilité de re-basculer sur des interactions directes) dans un environnement qui respecte la sécurité des données personnelles et le droit à la vie privée ;
 - levant les freins d'accessibilité financière (matériel, logiciel, connexion – élargissement du tarif social pour une connexion à Internet) ;
 - fixant des normes d'accessibilités numériques et de langage³⁸ aux SIEG, (outiller les services publics et faire respecter les normes) ;
 - impliquant ces « usagers faibles » au début et tout au long des projets de numérisation - projets pilotes, recherche et développement, etc. ;
 - évaluant les effets de la numérisation des procédures en intégrant les populations à faible diplôme et à faible revenus.

Nous serons particulièrement attentifs aux évolutions en matière de passation de test linguistique dans l'accès à la nationalité, à l'extension des périmètres d'usages de l'Ebox, à la réglementation des services bancaires, etc.

³⁸ Directive accessibilité BOSA, langage administratif simplifié (FALC)

L'Europe



L'Europe

Une politique européenne non axée exclusivement sur l'employabilité dans le domaine de l'acquisition des compétences de base et de la lutte contre l'illettrisme

Nous nous réjouissons que l'UE ait adopté un plan d'actions³⁹ pour mettre en œuvre le Socle européen des droits sociaux dont le premier pilier consacre le droit à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Ce plan d'action fixe l'objectif d'un taux de participation de 60 % des adultes européens⁴⁰ à la formation continue à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, il semble indispensable d'associer la formation à des enjeux dépassant l'employabilité.

En dépit de 25 ans d'une politique européenne d'apprentissage tout au long de la vie, le taux de participation des adultes ayant atteint au maximum le niveau secondaire est aujourd'hui encore trois fois moins élevé (22%) que le taux de participation des adultes les plus diplômés (66%).⁴¹

³⁹ <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1606&langId=en>

⁴⁰ Chiffre basé sur la participation des adultes à une formation dans l'année écoulée, révélé par l'enquête « Adult Education Survey » dont les derniers résultats, datant de 2016, indiquaient que 44% des adultes européens avaient suivi une formation dans l'année écoulée. Par ailleurs, l'enquête sur les Forces de Travail, réalisée tous les ans, met à disposition des chiffres plus actuels, mais basés sur la participation des adultes à une formation dans les 4 semaines précédentes l'enquête. Selon les derniers résultats (2022), à peine 12% des adultes européens, et 10% des Belges, ont pris part à une activité de formation formelle ou informelle dans les quatre semaines précédant l'enquête.

⁴¹ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Adult_learning_statistics#To_what_extent_did_adults_participate_in_formal_or_non-formal_education_and_training_activities_in_the_previous_four_weeks_in_2022.3F

Nous rappelons que l'entrée et le maintien en formation des personnes sont des mécanismes fortement corrélés au contexte de la vie quotidienne des personnes, contexte sur lequel elles n'ont pas toujours d'emprise et qui n'ont rien à voir avec des questions individuelles comme la motivation ou le niveau d'information sur les opportunités de se former.⁴²



Lire et Écrire recommande à l'Union européenne :

- d'envisager une politique de formation des adultes basée sur une approche non contraignante, non culpabilisante, tenant compte des inégalités de départ, et ne liant pas formation et obtention des minimas sociaux, mais valorisant toute démarche de formation, qu'elle s'inscrive ou pas dans un parcours de réinsertion professionnelle.

En novembre 2021, une nouvelle résolution du Conseil portant sur un « Agenda européen renouvelé en matière d'éducation des adultes »⁴³ confirmait le caractère central des compétences de base dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes. Elle affirmait également qu'il était nécessaire d'envisager l'éducation et la formation des adultes selon une approche holistique, dépassant l'approche d'une formation au service de l'employabilité préconisée au niveau européen depuis plus de 20 ans.⁴⁴ Nous nous réjouissons que la diversité des effets de la formation et de l'éducation des adultes soient finalement reconnus au niveau européen, dépassant une vision instrumentale de l'éducation au service d'une politique d'emploi. Toutes les raisons d'apprendre se valent, et tout apprenant, peu importe son projet, devrait être soutenu et encouragé dans sa démarche.⁴⁵ L'emploi ne doit pas être la seule sortie par le haut attendue de la formation des adultes – et en particulier de l'alphabétisation.

Il est important que l'esprit de cette résolution pénètre l'action publique et ait un impact, et que le premier pilier du Socle européen des droits sociaux proclamant le droit à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie soit réalisé dans toute l'Union, notamment en termes de participation des personnes peu scolarisées à la formation.

⁴² Bourgeois et al, Rapport de recherche-action. Se former, se transformer en alpha Dynamique d'engagement, effets de formation, freins et ressources, 2016, p37

⁴³ <https://www.consilium.europa.eu/media/53179/st14485-en21.pdf>

⁴⁴ https://eaea.org/wp-content/uploads/2021/12/Statement_NEAAL_December-2021_final.pdf

⁴⁵ Bussi, Margherita. L'adulte apprenant dans les politiques européennes : une réflexion critique. In: Olivier Collar-Bovy; Annie Jézégou; Françoise de Viron, Adultes et Formation. Penser et Agir autrement, Presses Universitaires de Louvain: Louvain-la-Neuve, 2022. 9782390612162 (Soumis).

Lire et Écrire demande :

- **la création d'un outil de financement de l'éducation et de la formation des adultes qui ne soit pas uniquement lié aux politiques de remise à l'emploi** afin de permettre à tout adulte résidant en Europe, quel que soit son statut, de bénéficier d'une formation accessible, et qui réponde à ses besoins
- **la reconnaissance** (à travers l'adoption d'une résolution ou d'une recommandation) **du droit à l'alphabétisation comme un droit fondamental**, spécialement dans un contexte où les compétences de base ont tendance à être négligées au profit des compétences digitales et des compétences « vertes »
- **la mise en place d'une politique européenne de lutte contre l'illettrisme** selon une approche transversale, multisectorielle et impliquant tous les acteurs dans la gouvernance
- **la promotion d'un modèle social européen luttant contre la pauvreté et garantissant à tous les citoyens des conditions de vie décentes** pour pouvoir entrer et se maintenir en formation
- **une évaluation de l'impact des récentes recommandations sur les microcertifications et sur les comptes de formation individuel** impliquant les organismes du secteur actifs sur le terrain, afin de formuler les réponses adéquates à la problématique de la (non) participation.

Des procédures de financement qui tiennent compte des réalités des opérateurs

L'amélioration du cadre d'application du Fonds Social Européen pour lequel nous avons déjà plaidé⁴⁷ s'est concrétisé, dans sa programmation actuelle, par l'introduction d'un mécanisme de coûts simplifiés, sensé faciliter certaines tâches administratives aux organisations bénéficiaires.

Néanmoins, nous constatons que la formule des coûts simplifiés provoque des effets pervers : diminution dans le montant de la subvention non associée à une diminution comparable de la charge administrative, système de forfait peu opérant, coûts structurels non éligibles...

⁴⁶ <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/micro-credentials-for-lifelong-learning-and-employability-recommendations.html>

⁴⁷ https://eaea.org/wp-content/uploads/2018/01/2017_esf_statement_nov-1.pdf

Face à la persistance des difficultés rencontrées⁴⁸ pour répondre aux exigences administratives et financières du FSE, nous réitérons ici notre positionnement en faveur d'une simplification des procédures administratives.



Lire et Écrire demande :

- **une définition large et non cloisonnée des groupes cibles**, indispensable pour inclure des personnes partageant des réalités similaires en dépit de leur statut administratif, âge, trajectoire... ;
- **une meilleure prise en compte des processus d'apprentissage pluriannuels** versus une approche modulaire et année civile du FSE ;
- **une réintroduction de la tolérance des 20%** de participants ne répondant pas aux critères prévus sans pénalisation financière de l'opérateur ;
- **une révision du cadre administratif et financier**, en adéquation avec les réalités des opérateurs, notamment en ce qui concerne le timing des phases de sélection et de contrôle.
- **une adaptation des modalités de contrôle** proportionnellement en fonction des montants des financements effectivement reçus, et réalisées par des professionnels au fait des spécificités des opérateurs ;
- **une amélioration de la gouvernance du FSE**, aux niveaux européen et domestique, dont la représentation des opérateurs du secteur associatif non marchand au Comité de suivi du FSE et la mise en place d'un réel accompagnement aux opérateurs bénéficiaires de la part de l'Agence Fond Social Européen ;

En ce qui concerne le programme Erasmus +, malgré les efforts visant à simplifier les procédures, les exigences en matière de candidature et de rapport restent dissuasives. Les projets de mobilité du personnel et des apprenants nécessitent une charge administrative importante. Pourtant, le budget alloué au soutien organisationnel des organisations d'envoi et d'accueil est limité à 100 euros par participant, à répartir entre l'organisation d'envoi et l'organisation d'accueil, ce qui est insuffisant pour rentrer dans leurs frais.⁴⁹



Lire et Écrire demande :

- de revoir à la hausse le soutien financier prévu pour permettre à tous les opérateurs de prendre part au programme.

⁴⁸ Culot, Louise, « Fonds Social Européen : la fin des opérateurs faibles », Lire et Écrire Communauté française, 2 novembre 2023, URL : <https://lire-et-ecrire.be/Fonds-social-europeen-la-fin-des-operateurs-faibles>

⁴⁹ https://eaea.org/wp-content/uploads/2023/07/EAEA-Feedback-Erasmus-Plus-2021-2027_public.pdf

Garantir l'accessibilité aux droits et aux services essentiels

Alors que 40 % des Européens⁵⁰ ne possèdent pas les compétences numériques de base, les problèmes d'accès liés à la numérisation de services essentiels (services publics et d'intérêt général comme les services bancaires ou postaux) risquent d'aggraver le phénomène du non recours au droit déjà observé par les travailleurs du social⁵¹.

Alors que le programme européen « Décennie digitale »⁵² fixe l'objectif de 100 % des services publics et de santé en ligne d'ici 2030, Lire et Écrire estime urgent que les autorités belges agissant à tous les niveaux de pouvoir au sein de l'Union pour défendre une stratégie paneuropéenne en matière d'accès universel et non discriminatoire aux services essentiels, qu'il s'agisse de services publics ou privés.



Lire et Écrire demande :

- **un moratoire européen qui gèlerait la poursuite de la dématérialisation des services essentiels jusqu'à ce que des garanties soient obtenues** sur le maintien de services accessibles (et ainsi permettre que la charte européenne des droits fondamentaux⁵³ soit respectée et que le Socle européen des droits sociaux soit réalisé) ;
- **l'adoption d'une norme européenne** (sous la forme d'une directive par exemple), **sur la nécessité de maintenir des modalités d'accès alternatives et universelles** (suffisantes et sans surcoût) au numérique pour tous les services essentiels ;

⁵⁰ [https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/digital-skills#:~:text=Pourtant%2C%20environ%2042%20%25%20des%20Europ%C3%A9ens,avenir%20dans%20le%20monde%20num%C3%A9rique.\[2\]](https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/digital-skills#:~:text=Pourtant%2C%20environ%2042%20%25%20des%20Europ%C3%A9ens,avenir%20dans%20le%20monde%20num%C3%A9rique.[2]) <https://www.luttepauvrete.be/themes/non-recours-aux-droits/>

⁵¹ <https://www.luttepauvrete.be/themes/non-recours-aux-droits/>

⁵² https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/europes-digital-decade-digital-targets-2030_fr

⁵³ https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

- un renforcement de la directive européenne sur l'accessibilité numérique⁵⁴ intégrant :
 - la prise en compte des difficultés de lecture et d'écriture comme facteurs d'inaccessibilité,
 - la conception des processus dématérialisés dans un esprit d'inclusion « by design », en y associant les usagers les plus vulnérables dès le début,
 - la généralisation de l'usage des langages simplifiés,
 - un régime de sanctions pour les organismes qui ne respecteraient pas les principes et les obligations qui en découlent.

⁵⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016L2102&from=EN>

Synthèses des revendications





Les enjeux du Mouvement Lire et Écrire

Favoriser l'accès à la formation, un droit effectif à l'alphabétisation



- Lever les conditions statutaires (ou d'éligibilité) qui entravent l'accès à la formation d'alphabétisation ;
- Permettre à chaque adulte qui le souhaite de suivre une formation d'alphabétisation avec, au minimum, un cout zéro (direct et indirect) ;
- Renforcer l'offre si elle est insuffisante ou inexistante sur un territoire, ce qui nécessite des moyens supplémentaires tant en volume de formation qu'en financement de travail sur l'émergence de la demande.



Garantir l'exercice des droits et l'accès aux services fondamentaux : la prise en compte des personnes analphabètes

Permettre aux personnes qui ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture d'avoir accès aux outils culturels et services constitutifs de notre communauté de vie et d'agir et interagir dans l'ensemble des aspects de la société.

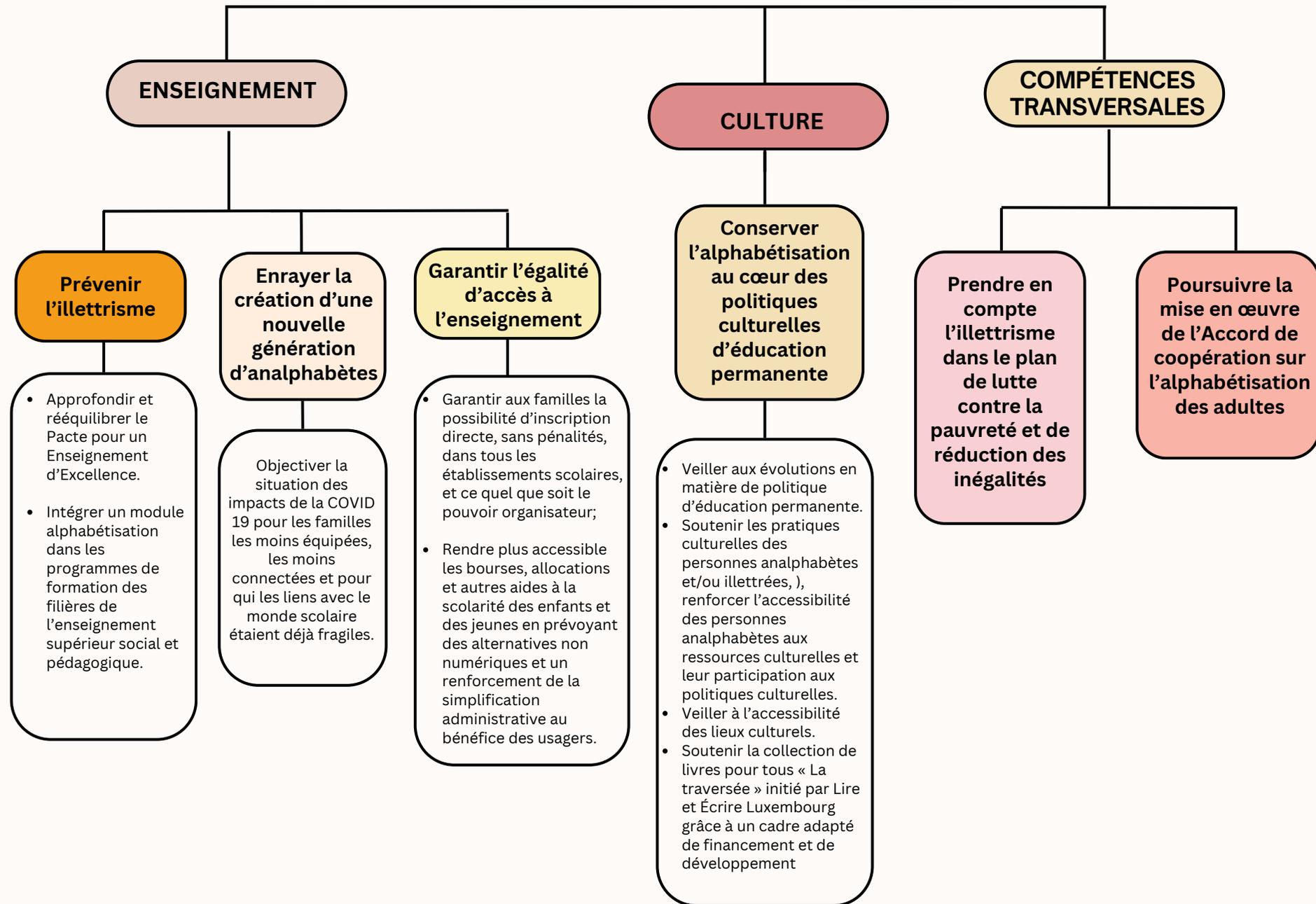


Coordonner les politiques publiques

- Renforcer la coordination des politiques régionales (le droit à l'alphabétisation comme priorité régionale bruxelloise et un cadre législatif en Wallonie) ;
- Maintenir un lien fort au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles (entre les politiques régionales et les politiques culturelles et d'éducation permanente, et, en matière de prévention de l'analphabétisme, avec les politiques d'enseignement) ;
- Mettre en œuvre le plan d'action prévu dans l'accord de coopération de l'alphabétisation.



Les revendications pour la Fédération wallonie-Bruxelles





Les revendications pour Bruxelles

RENFORCER LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES BRUXELLOISES

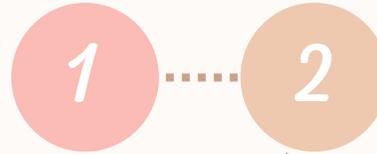
1. La création d'un observatoire bruxellois de l'analphabétisme et du FLE ;
2. L'inscription du droit à l'alphabétisation pour tous comme priorité transversale de la déclaration de politique régionale ;
3. l'organisation d'états généraux sur l'alphabétisation, dont les membres se réuniraient une fois par an.

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ALPHABÉTISATION ET AU FLE

1. Financer l'élaboration et l'assimilation par les travailleurs du secteur d'un test de positionnement pour le français langue étrangère (FLE) ;
2. Financer la création de la Maison du français, basée sur le modèle de la « Huis van het Nederlands Brussels »
3. Adapter les critères et exigences institutionnels aux évolutions constatées par les opérateurs de Cohésion sociale.

AMÉLIORER L'ORGANISATION DU PARCOURS D'ACCUEIL DES PRIMO-ARRIVANTS

1. L'allongement du parcours de formation au-delà du minimum requis pour les primo-arrivants qui en font la demande ;
2. La révision des modalités de financement, afin que les opérateurs répondent mieux à la demande des primo-arrivants.



GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, DONT LES SERVICES PUBLICS

1. L'adoption d'une ordonnance garantissant l'accessibilité des services publics pour tous les citoyens ;
2. La garantie de coûts et de délais de traitement identiques pour les services, quel que soit le canal utilisé ;
3. La garantie que les sites internet et les applications mobiles des organismes publics régionaux et des communes de la Région soient accessibles, publics, adaptés et sûrs ;
4. Le financement ad hoc des administrations et services sociaux.

DÉVELOPPER UNE RÉELLE POLITIQUE D'EMPLOI INCLUSIVE,

1. Inciter les pourvoyeurs d'offres d'emploi et Actiris à demander un niveau de français et de compétences numériques correspondant à la nature du travail à réaliser ;
2. Étoffer l'offre de formation de niveau oral débutant et diminuer la pression exercée par les pouvoirs publics sur les opérateurs de formation quant aux sorties dites « positives » ;
3. Créer des formations professionnalisantes et qualifiantes adaptées au public alpha, et des passerelles vers la formation qualifiante.

GARANTIR LE DROIT DE TOUTES ET TOUS À DES CONDITIONS DE VIE DIGNES

1. Plus de logements sociaux, lutte contre les loyers abusifs et contre l'insalubrité...
2. Mieux prendre en compte la santé tant du point de vue de la santé physique que mentale.



Les revendications pour la Wallonie



L'accès aux droits fondamentaux

- L'"humain d'abord"
- Recréer les conditions favorisant la cohésion sociale
- Adapter l'accès aux services publics
- Garantir l'autonomie et le droit à la mobilité



Une priorité transversale

- Créer un plan ambitieux
- Stabiliser les actions via des moyens structurels

Les revendications de Lire et Écrire en Wallonie



L'accès aux formations en alphabétisation

- L'alphabétisation dans les politiques d'emploi
- La formation des travailleurs analphabètes
- Les besoins des territoires



Les revendications pour l'État Fédéral



Suivre l'évolution positive de la législation fédérale anti discrimination

1

- Prendre en compte les signalements introduits par des personnes analphabètes ou illettrées.
-



Modifier les modalités de passation du test linguistique qui donne accès à la nationalité belge

2

- Intégrer dans la législation sur l'acquisition de la nationalité et/ou textes réglementaires liés la possibilité pour les candidats de faire état de leur connaissance de l'une des langues nationales au niveau A2 à l'oral uniquement ;
 - Consulter les acteurs de l'alpha et les personnes en difficulté avec les savoirs de base dans la création du dispositif de passation du test.
-



Investir dans une « smart nation inclusive » et pas « exclusive »

3

- Garantir, sans surcout et sans pénalité, l'accès humain direct aux services publics et d'intérêt général (guichet et téléphone...);
- Renforcer la simplification administrative au bénéfice des usagers ;
- Investir dans l'accessibilité du et au numérique à partir des réalités des usagers faibles.

Au niveau de l'Union européenne, nos préoccupations concernent prioritairement deux domaines de politique publique : l'éducation et la formation des adultes ; et la numérisation de la société. Nos revendications s'inscrivent dans la continuité de ce que nous préconisons aux autres niveaux de pouvoir, soit promouvoir l'alphabétisation comme un droit fondamental et non comme un outil d'employabilité, maintenir un financement du secteur, notamment facilitant la participation des opérateurs d'alphabétisation au Fond Social Européen et au programme Erasmus +, et garantir l'accessibilité de toutes et tous aux droits et services essentiels dans le contexte de la digitalisation. Nous demandons :

- **Une politique européenne non axée exclusivement sur l'employabilité dans le domaine de l'acquisition des compétences de base et de la lutte contre l'illettrisme ;**
- **Des procédures de financement qui tiennent compte des réalités des opérateurs ;**
- **Garantir l'accessibilité aux droits et aux services essentiels.**

